

PREMIÈRE ANNÉE

édition  
2024  
2025

# ÉLÈVES EN FORMATION D'INGÉNIEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES  
PROGRAMMES ET CALENDRIERS DES ENSEIGNEMENTS



ÉCOLE NATIONALE DES  
**PONTS**  
ET **CHAUSSEES**

 **IP PARIS**

**GUIDE DE L'ÉLÈVE**  
de l'École nationale des ponts et chaussées



---

## ***Bienvenue à l'École***

---

Grâce à votre travail et à votre talent, vous intégrez aujourd'hui l'École nationale des ponts et chaussées.

Félicitations et bienvenue !

L'École nationale des ponts et chaussées a, depuis toujours, formé les ingénieurs et les décideurs capables de relever les défis de leur temps. Dans un monde où les activités humaines sont responsables du dérèglement climatique planétaire et menacent la biodiversité et où les ressources, limitées, doivent être exploitées avec parcimonie, de nombreux défis sont à relever pour les jeunes professionnels que vous serez demain, afin de proposer des solutions innovantes pour accompagner les transitions écologique et énergétique.

Au cours de vos années à l'École, en contact permanent avec les chercheurs et le monde de l'entreprise, vous recevrez une formation intellectuellement exigeante et diversifiée, alliant sciences de l'ingénieur et sciences humaines, ayant pour ambition de vous donner les ressources pour contribuer à répondre aux enjeux de l'urgence écologique. Votre promotion est la première à bénéficier d'une réforme du cycle d'ingénieur, mise en œuvre dans le cadre du plan de transformation de l'École : Ponts Ambition 2030.

Cette formation vous conduira à une vaste palette de débouchés : métiers du génie civil et de la construction, de l'aménagement urbain, de l'environnement, et du transport ou bien encore de l'énergie, où les entreprises françaises sont leaders mondiaux ; métiers de la recherche, d'expertise, de conception en bureaux d'étude, de direction de projets ou de management dans différents secteurs de l'industrie, du conseil en technologie, en logistique, en stratégie, ou encore métiers d'ingénierie économique ou financière dans les banques, les grandes entreprises ou les organismes internationaux. Les possibilités qui vous sont offertes sont vastes.

Vous rencontrerez des étudiants et des chercheurs de très nombreuses nationalités.  
Vous étudierez dans une institution à taille humaine, riche d'une ambiance multiculturelle.

Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre séjour à l'École. En complément des renseignements pratiques, vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre scolarité, vos démarches à la rentrée, l'emploi du temps et la vie sur le campus de l'École.

L'École s'est mobilisée pour vous garantir une belle rentrée 2024.

L'ensemble de ses équipes, qu'elles soient administratives ou pédagogiques, se sont organisées pour vous apporter écoute et aide et vous offrir ainsi les meilleures conditions d'apprentissage.

Profitez pleinement de ces années passées au sein de l'École pour vous former, vous ouvrir l'esprit et développer toutes les ressources et compétences qui vous seront utiles demain.

**Anthony BRIANT**  
*Directeur de l'École nationale des ponts et chaussées*

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1 – L'ÉCOLE</b> .....	1
1.1 – PRESENTATION .....	1
1.1.1 – Histoire de l'École .....	1
1.1.2 – L'École aujourd'hui.....	1
1.1.3 – Les instances.....	2
1.1.4 – Les représentants des élèves aux CA et CER.....	2
1.2 – UNIVERSITÉ EUROPÉENNE EELISA.....	3
1.3 – ORGANIGRAMME .....	4
<b>2 - LE CAMPUS</b> .....	7
2.1 – INFRASTRUCTURES.....	7
2.1.1 – Accès à l'École .....	7
2.1.2 – La restauration.....	9
2.1.3 – Le sport.....	9
2.1.4 – La Source – Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées.....	10
2.1.5 – La Ruche .....	11
2.1.6 – Le Studio .....	12
2.1.7 – Logement .....	12
2.2 – VIE ÉTUDIANTE.....	13
2.2.1 – Le respect d'autrui, l'accompagnement des élèves.....	13
2.2.2 – La vie associative à l'École .....	14
2.2.3 – Hygiène et sécurité .....	15
2.2.4 – Respect de l'image .....	15
2.2.5 – Participation à des événements culturels et sportifs .....	15
2.2.6 – RGPD (Règlement général de protection des données).....	16
2.2.7 – Prévention des risques majeurs, incendie, attentat, etc.....	16
2.3 – RESSOURCES.....	18
2.3.1 – Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement.....	18
2.3.2 – Locaux.....	19
2.3.3 – Informatique et Accès .....	19

2.3.4 – Les ressources pédagogiques en ligne .....	20
2.3.5 – Service de reprographie.....	21
2.3.6 – Focus Métiers.....	21
2.3.7 – Career Center.....	22
2.3.8 – Délivrance de documents administratifs et de diplômes.....	23
<b>3 – VOTRE INSCRIPTION.....</b>	<b>25</b>
<b>4 – LA FORMATION EN PREMIERE ANNEE .....</b>	<b>27</b>
4.1 – PRESENTATION GENERALE .....	27
4.2 – MODULES DU DEPARTEMENT LANGUES ET CULTURES.....	37
4.3 – MODULE DE SPORT.....	39
4.4 – STAGE IPPEX.....	42
4.5 – MOBILITE INTERNATIONALE.....	42
4.6 – CREDITS ECTS A VALIDER.....	44
4.7 – EVALUATION DES MODULES.....	45
4.8 – CONSULTATION DES NOTES ET DE L’EMPLOI DU TEMPS.....	45
4.9 – L’ANNEE DE CESURE .....	46
<b>5 – EMPLOI DU TEMPS.....</b>	<b>47</b>
5.1 - PLANNING DE RENTREE .....	47
5.2 – EMPLOI DU TEMPS DETAILLE.....	48
<b>6 – REGLEMENT DE SCOLARITE.....</b>	<b>50</b>
<b>7 - EXAMENS .....</b>	<b>53</b>
7.1 – CALENDRIER 2024-2025.....	53
7.2 – DEROULEMENT ET SURVEILLANCE DES EXAMENS.....	54
<b>8 – CONTACTS UTILES.....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>57</b>
ANNEXE 1 PLAGIAT .....	58
ANNEXE 2 CHARTE DU RESPECT D’AUTRUI .....	59
ANNEXE 3 PORTER RECLAMATION .....	63

# 1

## L'ÉCOLE

### 1.1 - PRÉSENTATION

#### 1.1.1 - Histoire de l'École



**1747** L'origine de l'École nationale des ponts et chaussées remonte à un arrêt du Conseil du Roi du 14 février 1747 sur proposition de Charles-Daniel Trudaine, intendant des finances. Cette initiative visait à remédier au défaut de qualification de nombre d'ingénieurs du corps des ponts et chaussées. Le premier Directeur de l'École, Jean-Rodolphe Perronet, en fonction pendant 47 ans jusqu'à sa mort en 1794, développa un enseignement fondé sur l'apprentissage et le tutorat.

**1791** L'École devient « nationale », l'admission s'y fait par concours, l'enseignement dispensé est gratuit et les élèves perçoivent un traitement fixe. Après la création en 1794 de l'École Polytechnique, créée pour élever le niveau des élèves, l'École nationale des ponts et chaussées est devenue école d'application. En 1796, Jacques-Élie Lamblardie, Directeur de l'École (1796-1797), suscite la création des deux premières chaires d'enseignement (architecture hydraulique et pratique des

constructions ; dessins d'architectures). L'enseignement magistral systématisé par Gaspard Riche de Prony, Directeur de l'École (1798-1839), rompra définitivement avec le système d'enseignement hérité de Perronet.

**1830** Jusque-là réservée aux anciens élèves de l'École polytechnique ayant choisi à leur sortie le service des ponts et chaussées, l'École accueillera, à partir de 1830, des anciens élèves de l'École Polytechnique n'ayant pas fait ce choix, et à partir de 1851, par voie de concours, des élèves non polytechniciens français.

**1831** Le premier laboratoire de l'École est créé. Il deviendra le laboratoire central des ponts et chaussées en 1949. Initiée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'internationalisation s'est développée pendant la révolution industrielle de 1851 à 1923, et 40 % des élèves civils inscrits à l'École sont étrangers, ce qui explique la forte notoriété internationale de l'École.

#### 1.1.2 - L'École aujourd'hui

L'École nationale des ponts et chaussées est une grande école française qui est placée sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

La mission principale de l'École est « la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement ».

Elle compte environ près de 2 000 élèves dont près de 1 000 en formation d'ingénieur. Le 1000 en formation continue. Depuis 1747, elle forme des ingénieurs de haut niveau, de futurs dirigeants et des chercheurs aptes à relever les défis de la société et les transformer. Au-delà du génie civil et de l'aménagement du territoire, qui ont fait historiquement son prestige, l'École développe formations et recherches d'excellence liées aux enjeux de la transition écologique et de la responsabilité sociale. L'École nationale des ponts

et chaussées propose une formation d'ingénieur généraliste de très haut niveau.

Elle s'appuie sur l'excellence de ses départements d'enseignements et sur l'excellence de ses 12 laboratoires de recherche. Elle développe des programmes de masters qui peuvent se poursuivre en doctorat en mécanique, en génie civil, sciences des matériaux, génie nucléaire, mathématiques, informatique, sciences de l'environnement, urbanisme, transport, économie et sociologie.

À travers ses filiales ou en propre, elle développe également dans les champs de la formation initiale et la formation continue des programmes professionnalisant fortement articulés avec les secteurs économiques.

L'École est devenue un acteur incontournable de la formation continue des cadres supérieurs dans ses domaines de compétence.

L'École est aussi membre de l'IP Paris et membre fondateur de PSE-École d'Économie de Paris.

Enfin, l'École est membre fondateur de l'université européenne Eelisa qui réunit 10 établissements d'enseignement supérieur dans 7 pays européens.

## 1.1.3 - Les instances

**Conseil d'administration - CA** : est composé de représentants de l'administration, de personnels qualifiés du monde scientifique, industriel et économique, de représentants des enseignants, des chercheurs, des représentants élèves et du personnel de l'École.

Il fixe les orientations générales des activités et de la gestion de l'établissement. Il délibère en particulier sur :

- le règlement intérieur de l'École et le règlement de scolarité,
- le budget et ses modifications, les catégories de conventions, contrats et marchés,
- le rapport annuel de la Directrice,
- les programmes de recherche.

**Conseil scientifique - CS** : est composé de personnalités compétentes extérieures à l'établissement dans le domaine de la recherche en France et à l'international. Il propose les orientations de la politique scientifique de l'École et évalue les réalisations.

## Conseil d'enseignement et de recherche - CER

est présidé par le Directeur de l'École et comprend 24 membres : huit représentants de la direction de l'École, huit représentants du corps enseignant et des chercheurs et huit représentants des élèves des différentes catégories définies à l'article 4 du décret relatif à l'École nationale des ponts et chaussées.

Il siège en formation plénière pour toutes questions relatives :

- à l'organisation des enseignements et des activités de recherche dans le cadre des orientations générales retenues par le conseil d'administration ;
- aux modalités de recrutement des enseignants, des élèves, des élèves stagiaires et des auditeurs ;
- au règlement de scolarité.

Il siège en formation restreinte (en l'absence des représentants des élèves) pour l'examen des scolarités des élèves et les nominations d'enseignants.

**Le conseil scientifique (CS) et le Conseil d'Enseignement et de Recherche (CER) ont un caractère consultatif**

## 1.1.4 - Les représentants des élèves aux CA et CER

Sont élus chaque année :

**au CA - Conseil d'administration**

→ 3 représentants des élèves

(1 pour le collège 1\*, 1 pour le collège 2\* et 1 pour le collège 3\*)

**au CER - Conseil d'enseignement et de recherche**

→ 8 membres

(4 pour le collège 1\*, 2 pour le collège 2\*, 1 pour le collège 3\* et 1 pour le collège des doctorants)

Les élections ont lieu en fin d'année pour le premier tour. Si nécessaire, un second tour a lieu quinze jours plus tard.

**Pourquoi se présenter et élire des représentants élèves ?**

- Participer activement aux débats sur l'actualité de l'École et particulièrement sur l'offre de formations.
- Relayer les informations auprès de vos camarades,
- Prendre part aux votes soumis en CA et CER, y compris lors des formations disciplinaires,
- Faire entendre votre avis sur la vie de l'École et participer ainsi à la richesse des débats sur divers sujets qui vous impactent.

<b>*Collège 1</b> Tous les Elèves issus de la 1A ou en 1A
<b>*Collège 2</b> Tous les élèves ayant intégré le cycle Master ou en FCI
<b>*Collège 3</b> Tous les autres élèves en formations spécialisées (MBA, MS, DNM, MIEPP, MSc) Les doctorants



### Comment se porter candidat ?

**N'hésitez pas à vous renseigner auprès des représentants élus actuels pour échanger sur leur expérience (liste disponible au Bureau des admissions et de la scolarité Aile Vicat – Bureau V212 - ou sur demande au BDE).**

**Dès que possible, constituez votre liste paritaire (1 titulaire + 1 suppléant) et remplissez votre formulaire de candidature qui vous parviendra en fin d'année en vue des élections.**

# 1.2 – Université européenne EELISA



European University

L'Ecole nationale des ponts et chaussées est membre de l'alliance [EELISA](#) (European Engineering Learning Innovation and Science Alliance), qui réunit 9 établissements d'enseignement supérieur localisés dans 8 pays européens : l'Allemagne, l'Espagne, la France, , , la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Suisse et la Turquie. et. Cette alliance vous offre un cadre privilégié de mobilités (diplômantes ou non diplômantes, courtes

ou longues) ainsi qu'une offre variée d'activités avec les étudiants des institutions partenaires : accès à des cours en ligne, des séminaires ou summer school sur des sujets d'actualités, des challenges entre étudiants ou des opportunités pour donner une dimension européenne à vos projets entrepreneuriaux. Le [catalogue des cours](#) est disponible en ligne et les différentes opportunités sont diffusées tout au long de l'année.

Au sein d'EELISA, vous pouvez également vous inscrire aux EELISA Communities, qui rassemblent des chercheurs, enseignants, entreprises et étudiants pour adresser des défis environnementaux et sociétaux, en lien avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Vous pourrez retrouver toutes les communautés et les activités qu'elles proposent sur [la plateforme dédiée](#). Votre participation aux activités des communautés est reconnue via le [EELISA Credential](#), certificat de preuve des connaissances et compétences liées aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

Un « [EELISA Supplement](#) est attribué aux élèves qui auront effectué des mobilités ou des activités au sein de EELISA (6 ECTS par an ou un semestre d'échange) : une reconnaissance des capacités interculturelles et des valeurs européennes des étudiants.

A titre d'exemple, l'année dernière EELISA a permis plusieurs activités pédagogiques ont eu lieu à l'Ecole dans le cadre d'EELISA, notamment les séminaires de rentrée des département IMI et VET qui se sont déroulés à Madrid en coopération avec l'Université Polytechnique de Madrid.de. EELISA permet aussi de compléter l'aide à la mobilité internationale vers les institutions partenaires.

Pour en savoir plus : <https://www.ecoledesponts.fr/eelisa-universite-europeenne>

Les partenaires EELISA :

**EELISA Building Bridges, Bridging Boundaries**  
European University

**Co-funded by**

- Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

**In Association with**

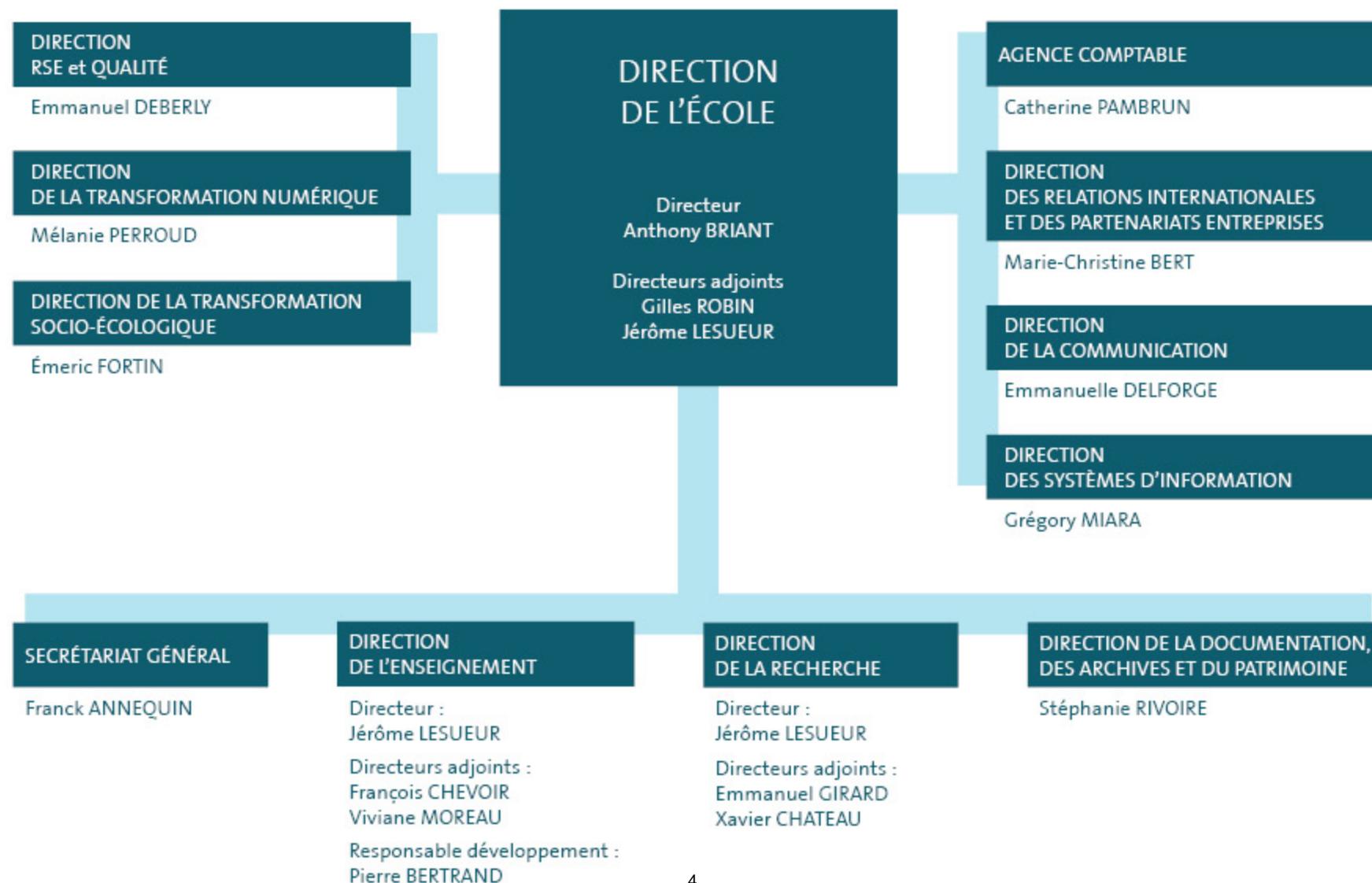
- ENAE - European Network for Accreditation of Engineering Education

**208.000 Students**

**21.035 Academics**

**12,981 Administrative staff**

Partners shown on the map: PSL UNIVERSITÉ PARIS, zhaw, FAU, École des Ponts ParisTech, UNIVERSIDAD POLITÉCNICA DE MADRID, POLITECNICA, Sant'Anna Scuola Universitaria Superiore Pisa, SCUOLA NORMALE SUPERIORE, ITÜ, MÜEGYETEM 1782, POLITECNICA 1828.



## 1er ANNÉE

PRÉSIDENT  
François CHEVOIR  
DIR. ACADÉMIQUE  
Aphrodite MICHALI

## GÉNIE INDUSTRIEL (GI)

PRÉSIDENT  
Fabrice BONNEAU  
RESP. ACADÉMIQUE  
Mohamed Saad EL HARRAB

## SCIENCES ÉCONOMIQUES, GESTION, FINANCE (SEGF)

PRÉSIDENT  
Jean-Michel BEACCO  
DIR. ACADÉMIQUE  
Pierre BERTRAND

## LANGUES ET CULTURES

PRÉSIDENT  
Steve BROWN  
ADJ.  
Mariluz DI TILLIO LACRUZ  
Amokrane KADDOUR

## GÉNIE MÉCANIQUE ET MATÉRIAUX (GMM)

PRÉSIDENT  
Karam SAB  
RESP. ACADÉMIQUE  
Paul RAMBACH

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

PRÉSIDENT  
Gilles JEANNOT

## GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION (GCC)

PRÉSIDENT  
Bernard VAUDEVILLE  
ADJ. AU PRÉSIDENT  
Matthieu VANDAMME  
RESP. ACADÉMIQUE  
Myriam SAADE

## INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE (IMI)

PRÉSIDENT  
Éric DUCEAU  
RESP. ACADÉMIQUE  
N.

## VILLE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT (VET)

PRÉSIDENT  
François-Laurent TOUZAIN  
DIR. ACADÉMIQUE  
Cécilia CRUZ

## INNOVATION ET DESIGN

RESPONSABLE  
Fabien EYCHENNE

## MASTERS

RESPONSABLE  
Emeric FORTIN

## ACTION PUBLIQUE

DIRECTEUR  
Vincent SPENLEHAUER

## MASTÈRES SPÉCIALISÉS®

RESPONSABLE  
Estelle REVEILLARD

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT ATMOSPHÉRIQUE (CEREA)

DIRECTEUR  
Patrick MASSIN

LABORATOIRE TECHNIQUES TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS (LATS)

DIRECTRICE  
Elsa VIVANT

LABORATOIRE DE MÉTÉOROLOGIE DYNAMIQUE (LMD)

DIRECTEUR  
Philippe DROBINSKI

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN MATHÉMATIQUES ET CALCUL SCIENTIFIQUE (CERMICS)

DIRECTEUR  
Tony LELIEVRE

LABORATOIRE EAU, ENVIRONNEMENT ET SYSTÈMES URBAINS (LEESU)

DIRECTEUR  
Ghassan CHEBBO

LABORATOIRE VILLE, MOBILITÉ, TRANSPORT (LVMT)

DIRECTRICE  
Anne AGUILERA

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CIRED)

DIRECTEUR  
Franck LECOQ

LABORATOIRE D'HYDRAULIQUE SAINT-VENANT (LHSV)

DIRECTEURS  
Sébastien BOYAVAL  
Sébastien BOURBAN

LABORATOIRE NAVIER

DIRECTEUR  
Jean SULEM

LABORATOIRE HYDROLOGIE, MÉTÉOROLOGIE ET COMPLEXITÉ (HM&CO)

DIRECTRICE  
Ioulia TCHIGUIRINSKAIA

LABORATOIRE D'INFORMATIQUE GASPARD MONGE (LIGM)

DIRECTEUR  
Stéphane VIALETTE

PARIS-JOURDAN SCIENCES ÉCONOMIQUE (PJSE)

DIRECTEUR  
Jean-Marc TALLON

## ÉCOLES DOCTORALES

SCIENCES, INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT (SIE)

VILLE, TRANSPORT ET TERRITOIRE (VTT)

MATHÉMATIQUES ET STIC (MSTIC)

ORGANISATIONS, MARCHÉS, INSTITUTIONS (OMI)

ÉCONOMIE PANTHÉON-SORBONNE (EPS)

# 2

## LE CAMPUS

### 2.1 - INFRASTRUCTURES

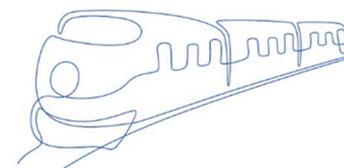
#### 2.1.1 - Accès à l'École

École nationale des ponts et chaussées  
 6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes  
 Champs-sur-Marne – 77455 Marne-la-Vallée cedex 2  
 Tél. : 01.64.15.30.00 – [accueil@enpc.fr](mailto:accueil@enpc.fr)  
[www.ecoledesponts.fr](http://www.ecoledesponts.fr)



#### Accès par le RER A

- Ligne A, station Noisy - Champs, sortie 3 - Cité Descartes.
- L'École nationale des ponts et chaussées est à 30 mn du centre de Paris et à 20 mn de la gare TGV de Chessy.



#### Accès par l'autoroute A4

- Autoroute A4, sortie 10 - Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne - Cité Descartes

#### Accès par le bus

- Bus RATP 213 : ligne Gare SNCF Chelles-Gournay / Lognes-le-village.
- Bus RATP 212 : ligne Pointe-de-Champs / Gare SNCF Émerainville.
- Bus CIF/VAS 100 : ligne Créteil l'Échat métro / Torcy RER - arrêt CROUS





## Horaires d'ouverture du bâtiment Carnot Bâtiment Principal

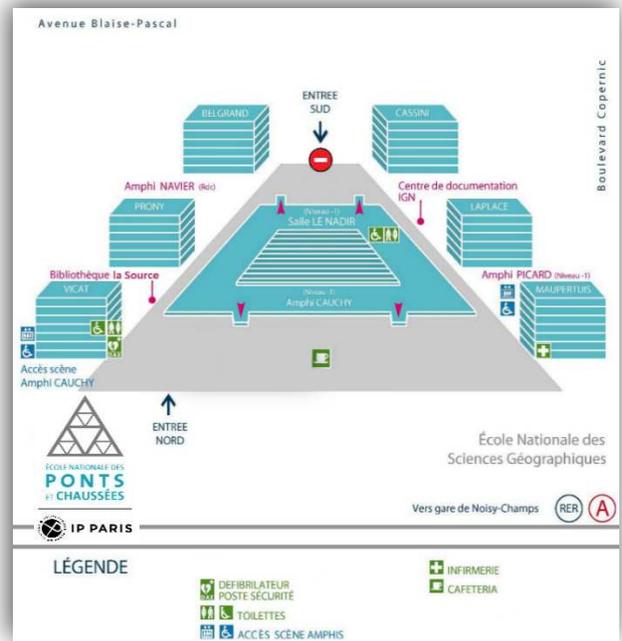
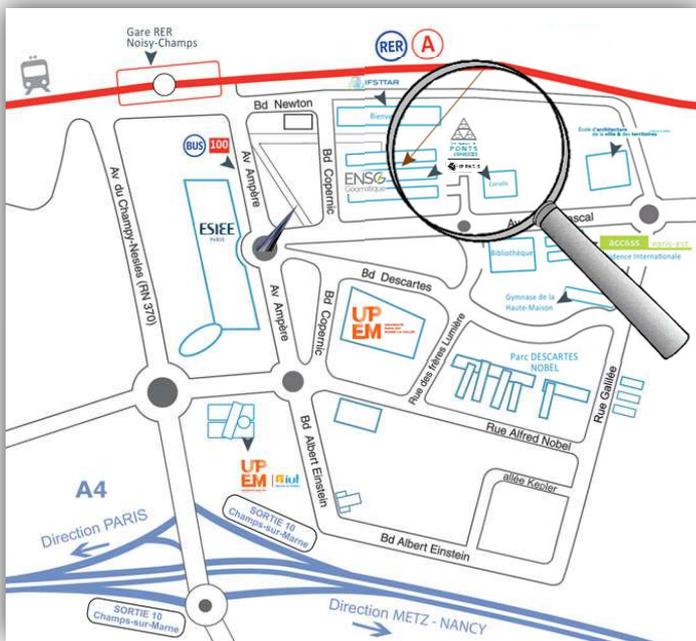
- Services administratifs ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 7 jours sur 7, de 7h à 23h30.
- Parking réservé aux enseignants et personnels.



## Horaires d'ouverture du bâtiment Coriolis

- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 8h à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi), de 7h à 8h et de 20h à 22h.
- Fermé le week-end et les jours fériés.

## Plan du site

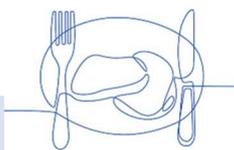


**L'entrée dans l'École nationale des ponts et chaussées peut se faire par deux entrées :**



- au 12 boulevard Copernic (entrée principale par le RER)
  - au 6/8 avenue Blaise-Pascal
- vos badges/carte étudiant sera demandé(e)**

## 2.1.2 - La restauration



Vous trouverez dans les locaux de l'École :

- une cafétéria ouverte de 8h à 18h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).

Dans les le bâtiment en face de l'école :

- un restaurant ouvert de 11h30 à 14h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).
- une cafétéria ouverte de 8h à 15h du lundi au vendredi.



Le règlement au restaurant et à la cafétéria s'effectue par votre badge. Le compte doit être alimenté d'un montant minimum de 5 € par versement d'espèces ou chèque aux caisses.

Pour charger les badges en **ligne**, les élèves devront télécharger l'application **MY MRS** sur leurs **téléphones** et rentrer le nom du restaurant : **PST**



Pour charger en carte bleue sur place, il faut se diriger dans le bâtiment en face de l'école ou il y a une borne juste à côté de la cafétéria.

Deux caisses automatiques ont été installées au restaurant pour fluidifier le passage, afin de pouvoir les utiliser vous devez obligatoirement avoir un solde positif de 5€ sur votre badge (attention, il n'est pas possible de recharger votre badges directement sur ces caisses).

Une subvention journalière est allouée par l'École à chaque élève.

Deux restaurants universitaires, une brasserie, des points de vente de restauration rapides et une très bonne boulangerie sont également présents à proximité de l'École.

## 2.1.3 - Le sport



Les équipements à votre disposition à l'École (gérés par le service des sports) sont les suivants sur le site :

- Trois courts de tennis avec éclairage, ENPC,
- Un terrain de basket/volley avec éclairage, en accès libre, ENPC,
- Deux petits terrains de foot synthétique avec éclairage, Urbanfoot, ENPC,
- Un gymnase avec une salle de gymnastique sportive, de danse et de sports collectifs, (hand,volley, badminton, basket, futsal), HAUTE MAISON,
- Un terrain de football/rugby en gazon synthétique avec éclairage, BOIS DE L'ÉTANG,
- Une salle de musculation, BIENVENÜE,
- Une salle de danse, BIENVENÜE.

Mais aussi en extérieur en location :

- Piscine Robert Belvaux au Perreux-sur-Marne,
- Centre aquatique de Champs-sur-Marne,
- Tennis couverts au club de Vaires-sur-Marne,
- Club d'aviron au Perreux-sur-Marne, Société Nautique du Perreux/Marne,
- Gymnase Descartes : Tennis de table, volley, escalade... à Champs-sur-Marne
- Salle de boxe du Bois de Grace à Champs/Marne
- Salle de sport collectif de l'Esiee

Dans le cadre de votre cursus, vous devez suivre un enseignement de sport tout au long de l'année. Les élèves en Formation Complémentaire Intégrée (FCI) ont la possibilité de le suivre de façon optionnelle. Cet enseignement est mis en œuvre par le service des sports de la Direction de l'enseignement (bureau P201, poste 39.78).

Des blocs horaires sont réservés aux activités sportives, les mardis, jeudis après-midi et les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée pour le module de sport et pour les compétitions universitaires, les tournois...

Vous pouvez également pratiquer le sport dans un cadre associatif, organisé par le Bureau des Sports (bureau V004, poste 33.92), sous forme de sport loisir et/ou de compétitions.

Le Bureau des Sports organise également des week-ends sportifs variés : voile, ski, biathlon, surf... mais aussi des tournois : Suponts'heros, Coupe des X, Centrale Lyon, Cartel des Mines, Toss, Trium, Descartes, etc.

## 2.1.4 - La Source - Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées



Située au coeur du campus, **la Source - Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées** vous accompagne tout au long de votre parcours de formation en mettant à votre disposition des ressources pédagogiques, des ressources documentaires, des services et des espaces de travail.

### **Vous trouverez sur place :**

- 1 point information & conseil
- 200 places assises
- 4 espaces individuels de travail en mezzanine (carrels)
- 6 espaces-projets pour vos travaux en groupe réservables sur : <https://affluences.com/espaces-projets/reservation>
- des fauteuils acoustiques et des espaces de détente
- 10 postes informatiques
- 2 copieurs (impression/scan)
- 1 relieuse
- 1 automate de prêt/retour
- 30 casiers pour déposer vos affaires pour la journée



En période scolaire, La Source vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 21h.

*Fermeture une semaine à Noël et un mois à partir de mi-juillet jusqu'à la rentrée des ingénieurs de 1<sup>ère</sup> année.*

### **Vous accédez à un fonds documentaire riche et varié dans toutes les disciplines phares de l'École :**

- **15 000 ouvrages** en accès libre répartis par thème sur deux niveaux, parmi les **170 000** documents du fonds documentaire patrimonial et contemporain de l'École
- L'ensemble de vos **manuels de cours**, empruntables par semestre
- **98 000 e-books et 15 000 e-revues scientifiques** accessibles à distance via la rubrique "Outils de recherche" du [portail documentaire](#)
- Les bibliographies et les liens vers les e-books de vos cours sur la plateforme pédagogique [Educnet](#)

**Pour toutes vos recherches d'information, une seule adresse** [bibliotheque.enpc.fr](http://bibliotheque.enpc.fr)

Retrouvez dans ce catalogue toutes nos ressources documentaires, ainsi que les travaux d'élèves et certains supports de cours, en vous connectant avec vos identifiants ENPC.

Identifiant : prenom.nom@enpc.fr

Mot de passe : mot de passe fourni par la DSI



**Pour toute question, nous vous répondons :**

- à l'accueil aux horaires d'ouverture de la bibliothèque
- par mail [bibliotheque@enpc.fr](mailto:bibliotheque@enpc.fr) et sur rendez-vous auprès de votre documentaliste référente :



**Pour toute information  
sur nos ressources documentaires  
et pédagogiques, sur les visites et  
l'aide à la recherche documentaire,  
n'hésitez pas à nous contacter**

1A / IMI / SEGF / DLC : [florence.rieu@enpc.fr](mailto:florence.rieu@enpc.fr)  
GCC / GMM : [marie-laure.pare@enpc.fr](mailto:marie-laure.pare@enpc.fr)  
VET / SHS : [johanna.descher@enpc.fr](mailto:johanna.descher@enpc.fr)  
GI / d.school : [johanna.descher@enpc.fr](mailto:johanna.descher@enpc.fr)

## 2.1.5 - La Ruche

Située à droite de La Source, **LA RUCHE** (bâtiment Carnot) vous propose, sans réservation, un espace modulable pour travailler seul ou en groupe de 8h00 à 23h00.

Cet espace peut servir occasionnellement à des conférences ou des cours qui utilisent des pédagogies différentes.

Des tables et des chaises sont à disposition pour organiser l'espace.

En mezzanine, des espaces légèrement cloisonnés permettent de travailler en plus petit groupe.



## 2.1.6 - Le Studio

### Le STUDIO PRO

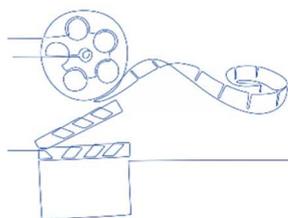
**Réservation pour une captation (en studio PRO, dans les locaux, en extérieur)**

**Vous avez besoin de réaliser votre vidéo, cliquez sur ce lien :**

<https://framaforms.org/demande-de-captation-ou-diffusion-video-1581084474>

Un studio professionnel de l'école nationale des ponts et chaussées est disponible.

Véritable lieu propice à l'enregistrement, il permet la réalisation de MOOC et SPOC, d'enregistrement de cours (Une aide peut vous être apportée par nos ingénieurs pédagogiques), d'interviews, de tables rondes, mais aussi de « Live » grâce à notre



plateforme Média serveur Ubcast ... l'incrustation est possible dans ce studio.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe audiovisuelle pour programmer une captation, échanger et en savoir plus : [fabrice.tual@enpc.fr](mailto:fabrice.tual@enpc.fr) ou [ali.baazia@enpc.fr](mailto:ali.baazia@enpc.fr)

### Le STUDIO LIBRE SERVICE

Celui-ci a été conçu pour que vous puissiez faire un enregistrement vidéo de façon autonome. Le studio a ainsi été pensé pour que toutes et tous puissent se filmer sans contrainte technique. L'utilisation de ce studio se veut réellement intuitif.

Captation possible avec support de présentation (PDF, PPT...). Le système vous proposera alors un choix de mise en page automatique.

Pour cela il vous suffit de venir avec votre ordinateur portable (Branchement en HDMI, ou prévoir adaptateur), une clef USB vous sera prêtée pour vos enregistrements.



### Réservation du Studio LIBRE SERVICE

**Vous avez besoin de réaliser votre vidéo, cliquez sur ce lien :**  
<https://framaforms.org/reservation-studio-libre-service-ecole-des-ponts-paristech-1550221743>

**Planning disponibilité du Studio Libre-Service :**  
<http://www.monplanning.com/planning-4820.html>

## 2.1.7 - Logement



**Vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (APL) Pour toute constitution de dossier, consultez le site de la Caisse d'Allocations Familiales :**

L'école nationale des ponts et chaussées propose de nombreuses possibilités de logements à ces étudiants auprès de résidences étudiantes en fonction du cursus de l'étudiant et des possibilités d'accueil durant l'année scolaire.

Ces logements sont attribués pour une année scolaire et doivent être libérés pour la rentrée suivante.

Retrouvez toutes les informations utiles à cette adresse :

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788#section-4>

## 2.2 - VIE ETUDIANTE

### 2.2.1 – Le Respect d’autrui, l’accompagnement des élèves

L'égalité, la diversité, la lutte contre toute forme de discrimination et le respect d'autrui sont des valeurs portées par l'ensemble de la communauté de l'Ecole. Les élèves peuvent s'adresser à Elisabeth Beyls, responsable de l'égalité, la diversité et la vie étudiante, au sein de la direction de l'Enseignement, pour être accompagnés sur ces thématiques dans le cadre de leur formation à l'Ecole.

En cas de besoin d'informations parce que vous avez eu connaissance de faits qui vous semblent inappropriés, si vous pensez avoir été victime ou témoin ou encore si vous vous avez besoin d'information sur la démarche de signalement ou d'accompagnement des élèves face à des difficultés de la vie étudiante, le service égalité, Diversité, Vie étudiante est à votre disposition.

[elisabeth.beyls@enpc.fr](mailto:elisabeth.beyls@enpc.fr)

Aile Prony - Bureau P204

**La charte du respect d'autrui-Vie étudiante** fixe les principes et comportements attendus de la part des élèves sur le site de l'Ecole et en dehors du cadre académique. Elle est signée en début d'année universitaire par les élèves de la formation d'ingénieurs. La charte du respect d'autrui se trouve en annexe de ce livret.

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=1569&notifieditingon=1>

**Les élèves et doctorants aussi peuvent contacter la cellule de prévention et d'écoute.**

**En toute confidentialité, la cellule offre aux victimes et aux témoins un premier accueil en présentiel ou à distance** La cellule est compétente pour informer et orienter le cas échéant.

La demande peut être adressée via l'adresse [safe@enpc.fr](mailto:safe@enpc.fr)

#### Bénéficier d'un accompagnement psychologique dans l'anonymat, sur site ou à distance

- **Sur site : des entretiens en face à face**

Une praticienne, psychanalyste et psychothérapeute, est à la disposition des élèves **en face à face deux jours par semaine, sur rendez-vous**. Son bureau se trouve en salle **P 207 - Aile Prony, étage -2**.

Si, pour des raisons de stage, de mobilité, d'affectation sur un autre site d'enseignement et de recherche, les élèves ne sont pas sur le site de l'école, ils peuvent **solliciter un entretien en visio**.

Prendre rendez-vous : [marie.rebeyrolle@enpc.fr](mailto:marie.rebeyrolle@enpc.fr)  
06 60 16 53 41

- **A distance : par téléphone ou en tchat**

L'École a signé une convention avec l'association **Nightline France** qui propose un service d'écoute

confidentiel et anonyme nocturne, de 21h à 2h30, en français et en anglais, par et pour les étudiant.e.s.

01 88 32 12 32 (écoute en français)

7 jours/7, 21h-2h30.

01 88 32 12 33 (English) - Thurs. to Mon.

9PM-2.30AM.

Tchat en ligne : [nightline-paris.fr](https://nightline-paris.fr)



#### Faire un signalement

L'atteinte à l'image et à la réputation, le harcèlement, les discriminations, le bizutage, les violences sexistes et sexuelles, ne peuvent être tolérés. Les élèves témoins, victimes ou qui estiment avoir été témoins ou victimes de faits inappropriés ont la possibilité de faire un signalement. Chaque alerte est traitée dans la plus grande confidentialité afin de déterminer si elle est recevable, afin de proposer un accompagnement aux personnes impactées. Si un signalement est jugé recevable à l'issue d'une étude approfondie, il peut être suivi par l'engagement d'une procédure.

- **Sur le portail signalement.net**  
<https://enpc.signalement.net>

L'école met à la disposition des élèves **une plateforme de signalement externe** qui apporte un canal éthique, digitalisé et sécurisant. La solution adoptée est externe au réseau informatique de l'ENPC, afin de garantir des signalements et des échanges sécurisés. Conformément aux valeurs portées par l'école et aux dispositions légales en vigueur, le portail de signalement <https://enpc.signalement.net> est accessible aux élèves et aux doctorants.

Il est possible de reporter l'existence de conduites ou de situations contraires à l'intérêt général ou au respect d'autrui dont vous avez été victime, dont vous avez eu personnellement connaissance ou dont vous avez été témoin. Vous avez également la possibilité de faire une demande de soutien psychologique.

Si vous souhaitez rester anonyme, la confidentialité de votre identité sera préservée lors de l'émission de votre signalement, dans le cadre des échanges ainsi que durant toute la procédure de traitement de l'alerte. Tout signalement fera l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un audit



## 2.2.2 – La vie associative à l'école



**Plus d'une dizaine d'associations animées par les élèves et étudiants témoignent de la richesse de la vie associative à l'École.**



### **BDA - Bureau des Arts**

**Présidente : Justine GAUTIER**  
bureau P228 [06.46.62.13.58](tel:06.46.62.13.58)

Responsable de la vie culturelle et artistique des Ponts, cette association propose des places dans toutes les plus grandes salles de Paris, de nombreux événements sur le campus, et des concours entre écoles.

### **BDE - Bureau des élèves**

**Présidente : Lamia KADERBAY**

Site : [bde.enpc.org](http://bde.enpc.org) - Contact : [07.68.08.62.64](tel:07.68.08.62.64)  
bureau V021 [01 64 15 33 93](tel:01.64.15.33.93)

Le Bureau Des Elèves (BDE) a pour rôle de coordonner la vie associative de l'École. Il encourage toutes les initiatives culturelles, artistiques, culinaires, musicales et sportives des élèves en finançant les différents clubs (de l'informatique au théâtre en passant par la cuisine, chacun peut laisser libre cours à son originalité). La vie étudiante est également rythmée par les événements qu'il organise tout au long de l'année, parmi lesquels des soirées, des barbecues, des voyages à l'étranger ou des rencontres avec de nombreuses entreprises. Enfin le BDE fait le lien entre les étudiants et l'administration de l'école, les gestionnaires des résidences ou encore les alumni. La plaquette « alpha », réalisée par le BDE, présente la totalité des associations et clubs ouverts



### **BDS - Bureau des sports**

**Président : Amaury PATAY**  
bureau V004 [01.64.15.33.92](tel:01.64.15.33.92)  
[07.88.97.63.83](tel:07.88.97.63.83)

Ce bureau gère toutes les activités sportives de l'école : les tournois au sein de l'école et à l'extérieur, les accès aux installations sportives et au matériel, la location des vans et l'organisation d'événements tels que la semaine ski, les week-ends surf ou biathlon, les tournois ainsi que diverses sorties sportives. Voir rubrique Sports

### **Club Informatique (ou KI)**

**Président : Cyril ATTOUI**  
bureau P401 [06.66.14.27.69](tel:06.66.14.27.69)  
[clubinfo@clubinfo.enpc.fr](mailto:clubinfo@clubinfo.enpc.fr)



Ce club s'occupe de l'organisation d'événements centrés autour de l'informatique et propose de l'aide et des outils pour les élèves.

Pour plus d'informations : <http://clubinfo.enpc.org/>.

Un amphi sera organisé à la rentrée pour présenter le club et le détail de ses activités.

Pour toute question, n'hésitez pas à passer en P401 (Aile Prony – 4e étage) ou à envoyer un mail à [clubinfo@liste.enpc.fr](mailto:clubinfo@liste.enpc.fr)



### **DévelopPonts**

**Président : Antoine TROCME**  
[06.32.70.87.82](tel:06.32.70.87.82)  
(bureau P228b)

Cette association mène les actions de développement durable et de solidarité de l'École nationale des ponts et chaussées: paniers de fruits et légumes bio, soutien scolaire aux collégiens et lycéens de Champs-sur-Marne, actions de collecte pour les Restos du cœur ou la Croix-Rouge, aide humanitaire au Népal, accompagnement des étudiants réfugiés accueillis par l'École et maraudes sont quelques-unes de ses nombreuses initiatives.



### **Forum Trium**

**Président : Matthieu MAYAUD**  
[06.26.93.61.07](tel:06.26.93.61.07)  
(bureau P226 [01.64.15.33.96](tel:01.64.15.33.96))

Cette association organise un forum de rencontre entre les élèves et les entreprises. Il permet à l'élève ingénieur d'approfondir sa connaissance du monde de l'entreprise et contribue ainsi à l'élaboration de son projet professionnel.



PONTS ÉTUDES PROJETS  
— JUNIOR-ENTREPRISE —

### **Ponts Etudes Projets, la Junior-Entreprise de l'École**

**Président : Thomas DEBRAY**  
bureaux P119 et P120 - (web [pep.enpc.org](http://pep.enpc.org))  
[07.68.74.78.82](tel:07.68.74.78.82)

Véritable cabinet de conseil étudiant, une Junior-Entreprise met en relation des PME, des start-ups ou de grands groupes avec des élèves souhaitant mettre en application les apprentissages théoriques qu'ils reçoivent à l'école. L'avantage est double : réaliser une étude pour PEP permet de mettre un pied dans le monde professionnel tout en étant très bien rémunéré. Par ailleurs, PEP propose tout au long de l'année des formations et des conférences sur les thèmes de l'entrepreneuriat et de l'audit-conseil.



### **Ponts Alumni**

42 rue Boissière - 75016 Paris

Association des diplômés de l'École des Ponts. L'association a comme principales missions d'aider ses membres dans la recherche et le développement de leurs activités professionnelles, d'apporter une aide aux conditions matérielles de vie des élèves et d'organiser des rencontres thématiques et séances de travail avec les anciens.

Contact : Camille Laborie, déléguée générale - [camille.laborie@ponts.org](mailto:camille.laborie@ponts.org)

## 2.2.3 - Hygiène et sécurité

L'École nationale des ponts et chaussées, est un établissement public soumis à la législation relative à l'hygiène et la sécurité du Code du Travail (titre IV relatif à la sécurité et à l'hygiène du travail).

Les étudiants doivent se conformer aux consignes de sécurité affichées au sein de l'École nationale des ponts et chaussées.

En cas de déclenchement d'une alarme, chacun doit respecter les consignes affichées dans les locaux, évacuer rapidement et dans le calme la zone concernée et se rendre au point de rassemblement. Un registre de santé-sécurité au travail est mis à la disposition de tous les intervenants et usagers de l'École nationale des ponts et chaussées ; chacun peut y consigner ses observations ou suggestions.



Ainsi, toutes les activités des élèves, qu'elles soient pédagogiques, récréatives ou festives, doivent respecter ces mesures de sécurité ; notamment en ce qui concerne : le bruit, la délimitation des zones d'activité et des zones de circulation, le port des protections individuelles, l'utilisation des produits chimiques et des matériaux, la protection contre le risque électrique et les risques d'incendie etc.

Les élèves devront également respecter les différentes mesures en termes d'hygiène et de sécurité mises en place par l'école. Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la prévention de la transmission du virus repose sur l'application de gestes barrières et de la distance sociale d'au moins un mètre (Site d'information du gouvernement sur le Coronavirus COVID-19)

## 2.2.4 - Respect de l'image

L'École des Ponts ParisTech est une marque à part entière. A ce titre, son nom et son logo sont déposés et protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Leur usage est donc soumis à autorisation préalable de l'administration. Il est obligatoire d'informer la Direction de l'enseignement et la Direction de la communication (dircom@enpc.fr) avant toute utilisation publique de la marque et/ou du logo.

Par ailleurs, l'École nationale des ponts et chaussées bénéficie d'une image d'excellence et de qualité qui contribue à sa notoriété en France et à l'étranger.

Chaque membre de la communauté des Ponts et chaque élève est porteur et responsable de cette image et doit veiller à ne pas y porter atteinte par un comportement, des paroles ou des écrits inappropriés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'École.

## 2.2.5 - Participation à des événements culturels et sportifs



Si vous avez pour projet une participation à un événement culturel, sportif ou aventureux (compétition de haut niveau, événement national, course, rallye ...), **une autorisation de participation par la direction de l'École est obligatoire.**

Une demande d'autorisation devra être formulée auprès de votre département de rattachement suffisamment **en amont** afin d'anticiper tous les éléments impactés, notamment les cours. Elle doit être transmise à la Direction de l'Enseignement.

Il convient dans ce cadre de constituer un dossier présentant le descriptif précis de l'évènement et votre projet de participation.

Si cet évènement a lieu en dehors des vacances scolaires, **le département vous proposera un projet d'étude ou un sujet de restitution d'expérience** (selon l'évènement et sa durée), en remplacement des cours manqués, à remettre dans un délai de 2 semaines après l'évènement.

Ce projet/sujet sera soumis par le département à la direction de l'enseignement, mais en fonction de son contenu, ne se substituera pas forcément à la validation classique des modules impactés par votre absence.

Sur avis de la direction de l'enseignement, la direction de l'École établira sa décision.

## 2.2.6 - RGPD (Règlement général de protection des données)



Le nouveau Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, est un règlement européen qui vise essentiellement à mieux encadrer les opérations de collecte, d'utilisation et d'archivage des données personnelles et à renforcer les droits d'information des personnes concernées.

L'ensemble de la communauté des Ponts incluant les élèves s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et affirme avoir engagé toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### Données personnelles collectées

L'ENPC, en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD, limite la collecte des données à caractère personnel aux données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires à la réalisation de ses activités de formation et de diffusion de l'information et d'expertise scientifique et technique.

### Traitements de vos données

Les données personnelles recueillies dans le cadre des activités de l'ENPC sont hébergées en France selon des protocoles sécurisés.

La base juridique de ces traitements repose sur votre relation contractuelle avec L'ENPC et/ou sur les obligations légales ou réglementaires de l'ENPC.

Certains traitements peuvent nécessiter votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en nous adressant un email à l'adresse électronique suivante : [rgpd\\_enpc@enpc.fr](mailto:rgpd_enpc@enpc.fr)

### Transmission des données

Vos données à caractère personnel ne sont transmises que dans le but d'assurer la bonne exécution des activités de l'ENPC.

### Conservation

Vos données à caractère personnel seront conservées pendant une durée adaptée à la finalité de chacun de ces traitements. Par exception, ces données pourront être conservées pendant des durées plus longues pour gérer les réclamations et contentieux le cas échéant ainsi que pour répondre à des obligations légales et/ou réglementaires.

### Vos droits

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et la rectification des données inexacts. Vous pouvez demander l'effacement des données et la limitation du traitement, conformément à la législation applicable. Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies, dans les conditions prévues par la législation applicable.

### Ressource Juridique

**Article 226-4-1 du Code pénal** : La violation des données à caractère personnel est le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération



Vous pouvez exercer ces droits  
soit en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante :  
[rgpd\\_enpc@enpc.fr](mailto:rgpd_enpc@enpc.fr)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation  
relative aux traitements de vos données à caractère personnel  
auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés



## 2.2.7 - Prévention des risques majeurs, incendie, attentat etc.



Au-delà de la prévention classique du risque d'incendie, l'École, comme tout établissement public, doit prendre toute mesure pertinente pour protéger ses personnels, visiteurs et élèves contre le risque d'attentat. Le contrôle d'accès auquel vous serez soumis en fait partie, la présentation aimable de votre badge et sacs ou sacoques à l'entrée est absolument nécessaire.

Vous aurez aussi à participer une ou deux fois par an à un exercice de confinement et/ou d'évacuation suivant un/des scénarios qui vous seront préalablement présentés, avec le système d'alarme et de diffusion de l'alerte, ainsi qu'une formation aux gestes réflexes élémentaires prévus par la réglementation en cours. La secrétaire générale de l'École, ses équipes ainsi que les agents de sécurité (bâtiment Carnot poste : 30.50, bâtiment Coriolis poste : 20.50) sont les référents en ce domaine.

## 2.2.7.1 Les principaux réflexes à adopter en cas d'attaque terroriste

**Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste, vous devez adapter vos réactions aux circonstances.**

Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste à l'étranger, vous devez, comme vous le feriez en France, adapter vos réactions aux circonstances.

**Si l'attaque est extérieure au site** dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri.

**Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site** où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité présentées ci-dessous.

### S'échapper

**Condition 1 :** être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

**Condition 2 :** être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

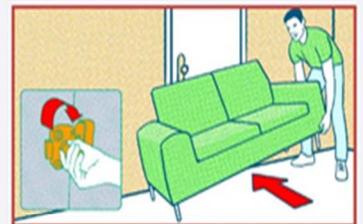
Dans tous les cas : Ne déclenchez pas l'alarme incendie.

- Laissez toutes vos affaires sur place ;
- Ne vous exposez pas (courbez-vous, penchez-vous) ;
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Utilisez un itinéraire connu ;
- Aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- Prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- Dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.



### Se cacher

- Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;
- Condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;
- Éteignez les lumières ;
- Éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;
- Allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;
- Faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) et décrochez les téléphones fixes ;
- Restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les, attendez l'intervention des forces de sécurité.



### Alerter

- Une fois en sécurité : prévenez les forces de sécurité (**numéro d'appel d'urgence européen : 112 ; ou numéro spécifique du pays où vous vous trouvez**) ;
- Où ? Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs ;
- Quoi ? Nature de l'attaque, estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (comment se comportent-ils, regardent-ils la télévision, ont-ils des moyens de communication...).



## 2.3 – RESSOURCES

### 2.3.1 – Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement

#### Permanence d'une psychologue à l'école

Une praticienne est à la disposition des élèves

**en face à face chaque jeudi, en libre accès ou sur rendez-vous.** Elle se trouve en salle P 207 (Aile Prony).

**Prendre rendez-vous :**

**marie.rebeyrolle@enpc.fr - 06 60 16 53 41**

#### Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

est un centre de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Chaque BAPU est composé d'une équipe de psychologues et de psychiatres, qui sont aussi généralement psychanalystes, d'une assistante sociale et de personnel administratif. Pour être reçu dans l'un des 6 centres de Paris, il est nécessaire d'avoir un statut étudiant et d'être affilié à un régime d'assurance-maladie.



#### Santepsy pour tous les étudiants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation propose un **accompagnement psychologique gratuit** pour tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le dispositif d'accompagnement par un psychologue, initié pendant le confinement, a été prolongé jusqu'au 31 août 2022.

Il donne droit jusqu'à 8 séances sans avance de frais pour tout étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé, quel que soit le lieu de scolarité, le statut de l'école ou de l'université ou bien encore le lieu de résidence <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

Selon le protocole du PCS, un rapport d'intervention doit être rédigé et consigné et les différents responsables prévenus de l'intervention : SG, SAIMG, Pôle Prévention Santé et Sécurité Au Travail

Dans le cas d'une évacuation vers l'extérieur un mail sera obligatoirement adressé au Pôle Prévention Santé et Sécurité Au Travail à l'adresse mail suivante : [stephanie.le-thuaut@enpc.fr](mailto:stephanie.le-thuaut@enpc.fr)

#### NUMEROS D'URGENCE

**SAMU (15)**

**Pompiers (18)**

**Appel d'urgence d'un téléphone portable (112)**

**Service d'urgences de l'hôpital Sainte Camille à Bry/Marne :**

**[01 49 83 10 10](tel:0149831010)**

**Centre anti-poisons : [01 40 05 48 48](tel:0140054848)**



IP PARIS

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 25 avril 2022

Point 5 – Organisation des secours à l'ENPC  
(Pour information)

#### I. **Appeler le service de santé au travail et le poste de contrôle et de sécurité (PCS) (3050 depuis poste interne ou 01 64 15 30 50 depuis l'extérieur)**

Suite Appel reçu au PCS, l'agent de sécurité SSIAP doit :

##### => Demander :

- la localisation de la victime (étage, n° du bureau)
- la nature du problème (maladie ou accident)
- les risques éventuels : incendie, explosion, produits chimiques et tout autre danger avec nécessité ou pas d'intervention dans une atmosphère non-respirable (présence de gaz asphyxiants, de gaz irritants ou de fumées...).
- si la victime est consciente, inconsciente, ou saigne
- si elle respire ou non

##### => S'assurer :

- qu'une personne les attende à l'entrée pour les guider

##### => Dépêcher

- Immédiatement le personnel du service sécurité sur les lieux avec le matériel, sac de premiers secours et si besoin l'appareil respiratoire isolant (ARI)

#### II. **Sur place**

- Faire un bilan rapide de la victime ; en cas d'intervention dans une atmosphère non-respirable, l'évacuation de la victime et le bilan ne seront effectués que par l'agent de sécurité SSIAP porteur de l'ARI et formé pour ce type de situation
- Pratiquer sans attendre les gestes de premiers secours si nécessaire

##### => **Appeler le centre 15 et suivre scrupuleusement les consignes**

- Protéger du « sur accident »
- Faire évacuer les témoins
- Sur autorisation du régulateur du centre 15, accompagner la victime au Pôle Prévention Santé et Sécurité Au Travail si infirmière et/ou médecin présent.
- Coordonnées téléphoniques du pôle : **01 64 15 30 20**.
- Horaires d'ouverture du Pôle : **8h à 16h30**
- Dépêcher un agent pour accueillir les secours et les guider vers la victime

## 2.3.2 - Locaux

En fonction des disponibilités, les salles de cours peuvent être réservées sur demande motivée adressée au moins une semaine à l'avance à [moyens-pedagogiques-de@enpc.fr](mailto:moyens-pedagogiques-de@enpc.fr). Locaux, mobiliers et matériel sont alors confiés aux élèves qui en disposent librement. Toutefois, aucune modification des locaux et aucune transformation des matériels ne pourront être exécutées sans autorisation préalable du Secrétaire Général de l'École.

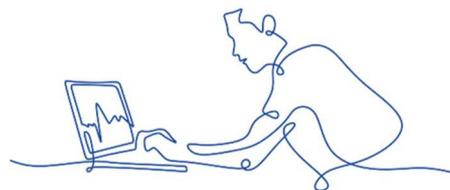


**Pour connaître rapidement votre salle de cours, consulter l'application**  
<https://emploiutemps.enpc.fr/>

En particulier, les tables et les chaises des salles de cours doivent impérativement être remises après utilisation de la salle dans leur disposition d'origine, et la salle débarrassée de tout matériel apporté par les élèves et de tout déchet.

## 2.3.3 - Informatique et Accès

Des salles informatiques en libre accès de 07h00 à 01h30 (badge obligatoire de 19h30 à 01h30) existent dans les bâtiments Prony aux 3e et 4e étages.



Un identifiant d'authentification centralisée ([prenom.nom@enpc.fr](mailto:prenom.nom@enpc.fr)) vous permettant d'accéder à toutes les ressources informatiques de l'école et une adresse courrier élève ([prenom.nom@eleves.enpc.fr](mailto:prenom.nom@eleves.enpc.fr)) vous sont attribués pendant toute votre scolarité.

**Les informations académiques et administratives sont communiquées sur votre boîte courriel élève que vous devez consulter régulièrement.** La consultation des courriels peut se faire sur internet à l'adresse <https://outlook.office.com> ou en configurant en IMAP un client de messagerie (documentation disponible sur le portail Educnet <https://educnet.enpc.fr>).



**Pour des questions de sécurité et de fiabilisation de notre système de messagerie, la fonctionnalité de transfert automatique de la messagerie de l'école vers une boîte mail externe n'est plus possible.**

Un quota de stockage disque vous est attribué ; celui-ci prend en compte aussi bien vos fichiers sous Windows que Linux. Pensez à effacer les fichiers inutiles et à compresser ceux qui sont peu utiles. La gestion de votre identifiant d'authentification centralisée peut se faire sur internet à l'adresse <https://annuaire.enpc.fr/>.

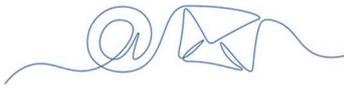
Les impressions et copies sont soumises à l'utilisation de la carte étudiante ou à la saisie de votre identifiant d'authentification centralisée. Un crédit équivalant à 600 pages N&B A4 vous est alloué en début d'année (60€). Une fois ce crédit consommé, vous devrez recharger votre compte via le portail de rechargement Web depuis un poste de l'école <https://web-impressions.enpc.fr> (paiement en ligne sécurisé).

Pour les gros volumes d'impressions et les tracés de plans A0 vous devrez vous adresser au

service reprographie de l'École (dans la cour arrière du bâtiment Belgrand).

**Vous avez accès au wifi Eduroam de l'École en utilisant pour identifiant votre login d'authentification centralisée [prenom.nom@enpc.fr](mailto:prenom.nom@enpc.fr) dans les bâtiments Carnot, Coriolis et Bienvenue. Ce réseau Wifi est également disponible avec ces mêmes identifiants dans de nombreux établissements de l'éducation supérieure et de la recherche.**

Notez bien que votre compte et votre adresse courriel ne sont pas éternels. À votre départ de l'École, ceux-ci seront supprimés après votre diplomation. Par contre, vous conserverez l'adresse [Ponts Alumni \(nom.prenom@ponts.org\)](mailto:nom.prenom@ponts.org) qui vous sera attribuée dès votre arrivée.



**Avant votre départ, pensez à récupérer vos données et à communiquer à votre inspectrice des études votre nouvelle adresse courriel.**

Toute demande à la DSI doit être adressée via le portail d'assistance informatique accessible depuis internet à l'adresse <https://assistance.enpc.fr/>.

Vous retrouverez tous les informations utiles sur le site Educnet (<https://educnet.enpc.fr>) Rubrique Informatique.

Le club info (KI) tenu en P401 par des élèves propose un dépannage informatique en cas de besoin.  
Contact : clubinfo@clubinfo.enpc.fr - <http://clubinfo.enpc.org/>.

## 2.3.4 - Les ressources pédagogiques en ligne

### 2.3.4.1 Educnet

C'est la plateforme pédagogique sur laquelle vous pourrez :

- **Echanger avec vos enseignants** : certains de vos enseignants demandent d'y déposer les devoirs et mettent en ligne des ressources pédagogiques comme les supports de cours par exemple.



**Pour vous connecter :**  
<https://educnet.enpc.fr> puis votre identifiant `prenom.nom@enpc.fr`  
**(attention ! ne pas utiliser @eleves.enpc.fr)**  
et le mot de passe de votre messagerie aux Ponts

En fonction des différents enseignants :

- le site est accessible à tous ou aux seuls utilisateurs authentifiés (un mot de passe spécifique au cours est parfois attribué).
- les ressources pédagogiques peuvent aussi se trouver sur d'autres sites internet (site personnel de l'enseignant ou site d'un laboratoire par exemple).

### Evaluer vos modules d'enseignements

#### 1) Remplir les questionnaires d'évaluation des modules

A la fin de chaque semestre, les modules d'enseignement sont évalués pour garantir l'amélioration continue de la formation. Vous recevrez par mail des questionnaires individualisés auquel nous vous demandons de répondre pour donner votre avis.

Les avis exprimés se doivent d'être constructifs, les propos injurieux ou discriminatoires ne sont pas tolérés et pourraient faire l'objet de sanctions (l'anonymat des questionnaires pourrait être levé dans ce cas).

Depuis plus de quarante ans, l'évaluation des enseignements est **un moment important de la vie pédagogique de l'École des Ponts**, car elle permet de discuter dans le détail du fonctionnement de vos modules en présence de vos responsables de formation, de vos enseignants et de vos camarades. Vous participez ainsi activement à l'amélioration des modules pour les promotions qui vous suivront.



## 2) Le rôle affecté aux des élèves référents est obligatoire.

Une fois nommé, le référent doit accomplir les tâches qui lui sont affectées.

Ils sont nommés en début de semestre par le département, sont chargés de faire la synthèse des avis de leurs camarades, de pondérer et d'apprécier la représentativité des avis exprimés et d'assister aux commissions d'évaluation de fin de semestre. Ces commissions rassemblent les responsables de département, l'enseignant, l'élève référent et des membres du Service Ingénierie et Innovation Pédagogique chargé de la coordination de la procédure d'évaluation des modules.

Les référents à l'évaluation sont autorisés à s'absenter de cours pour participer aux commissions d'évaluation (ils préviendront cependant leur enseignant au préalable par simple mail).

Vous trouverez sur [l'espace évaluation d'Educnet](#) tout ce qui vous est nécessaire : tutoriel élève et référent, liste des cours à évaluer avec les liens vers les questionnaires, évaluations des années précédentes, etc.

### 2.3.4.2 Catalogue des cours en ligne et leurs descriptifs

Retrouvez le catalogue en ligne des enseignements sur <http://gede.enpc.fr> pour accéder aux descriptifs de cours, modalités d'évaluation, prérequis...

### 2.3.4.3 Des MOOC en ligne pour compléter vos connaissances

Envie d'approfondir un sujet dans le cadre d'un module ou d'élargir votre culture personnelle ?

Retrouvez des cours en ligne, gratuits et ouverts à tous sur les plateformes de MOOC FUN (<https://www.fun-mooc.fr/>) et COURSERA (<https://www.coursera.org/>).

Des vidéos de cours sont également disponibles sur <https://eductv.enpc.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Ingénierie et Innovation Pédagogique de l'École (S2iP) à [s2ip@liste.enpc.fr](mailto:s2ip@liste.enpc.fr)

## 2.3.5 - Service de reprographie

Vous avez la possibilité de faire reproduire vos rapports de stage ou poster au traceur en demandant à l'assistante administrative de votre département un bon de reprographie. Un délai de 10 jours minimum est nécessaire.

Par ailleurs, les postes des salles informatiques sont reliés à l'ensemble des copieurs multifonctions de l'École et notamment un qui se situe au 4<sup>e</sup> étage de l'aile Prony dans la salle libre-service P429. Les copieurs multifonctions sont utilisables avec

vos badges étudiant, crédité pour l'année d'un montant équivalent à 600 copies A4 Noir & Blanc. Au-delà de ce montant, vous pouvez recharger votre badge.

Pour tout autre besoin de reprographie (journal d'association, posters avant soirée, affiches...), les différentes associations de l'école doivent obtenir un « bon à tirer » signé de la Directrice de l'enseignement.



## 2.3.6 - Focus Métiers



Focus métiers est un dispositif animé en collaboration avec le BDE visant à faciliter les rencontres des entreprises partenaires de l'École. De nombreux événements organisés tout au long de l'année permettent aux élèves d'enrichir leur parcours vers l'insertion professionnelle en découvrant des structures, activités et métiers. C'est également une opportunité de construire un réseau professionnel par le biais de rencontres privilégiées avec des opérationnels, des anciens élèves de l'École, des recruteurs.

Les événements Focus Métiers s'adressent à tous les élèves. Les emplois du temps sont aménagés en conséquence pour permettre une accessibilité :

**Mardis : 18h15 à 20h15**  
**Mercredis : 11h30 à 13h30**  
**Vendredis : 11h30 à 13h**

- **Amphis de présentation** ou de **conférences ciblées** suivis d'un temps d'échanges
- **Coaching Day** : **18 février 2025**, les entreprises partenaires proposent leur accompagnement aux différents processus de recrutement et aux entretiens d'embauche à travers divers ateliers : simulations d'entretiens, relecture de CV, études de cas...
- **Visites d'entreprises** : **19 mars 2025**, rencontres et échanges informels avec des ingénieurs dans le contexte de leur fonction, sur site.
- **Soirées thématiques** : 3 soirées sont organisées chaque année autour de l'évolution du métier de l'ingénieur. 7 à 10 entreprises viennent illustrer leur implication selon le thème défini à travers un format dynamique : pitch et networking.



Ces rencontres sont une importante source d'informations pour découvrir ou approfondir les connaissances du métier de l'ingénieur mais également enrichir et nourrir une réflexion permettant de faciliter des choix d'orientation : département thématique, environnement professionnel, perspective de stage ou un premier emploi.

En 2023 2024, les entreprises partenaires Focus Métiers regroupaient Accenture, ArcelorMittal, Artelia, AT Kearney, BNP Paribas, BCG, Cartier, Colas, EDF, Eiffage, Ingérop, L'Oréal, Louis Vuitton, McKinsey, Michelin, NGE, RATP, Razel Bec, Renault, Safran, Setec, SNCF, Société Générale, Theodo, Tractebel, Vinci.

### 2.3.7 - Career Center

Le Career Center (<http://enpc.jobteaser.com/fr>) est une **plateforme carrière**, elle constitue la principale ressource de votre insertion professionnelle proposée par l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Connectez-vous au plus vite (identifiants LDAP) et bénéficiez de toutes les opportunités de la plateforme ! « **L'Espace Perso** » vous permettra de créer un profil personnalisé et de déposer votre CV.

Profitez ensuite d'un **accès privilégié aux offres de stage publiques et privées** (offres exclusives aux élèves de l'École ou déposées par des alumni), aux vidéos métiers, aux informations sur plus de 1500 entreprises, aux événements entreprises, aux conseils pour préparer vos candidatures et vos entretiens de recrutement.

**Happy Trainees** vous délivrera les **avis de stagiaires** et de salariés sur leur entreprise

« **L'Espace Ecole** » propose des **informations pratiques et administratives** relatives aux différents stages qui jalonnent votre formation (convention, stages à l'étranger, modalités de validation des stages, rédaction des rapports de stage...). Un **focus sur les stages réalisés** par vos camarades des années précédentes...

#### GoinGlobal via Whats4U

À la recherche d'un stage ou d'un emploi à l'étranger ? Besoin d'informations pour réussir votre expatriation ?

Les élèves adhérents à Ponts Alumni ont accès à GoinGlobal via Whats4U, une plateforme dédiée à la mobilité professionnelle internationale : Ce job-board permet d'accéder à des milliers d'offres de stage et d'emploi mais également à de nombreuses informations pratiques par pays : entreprises qui recrutent, formalités administratives, codes sociaux et culturels, conseils CV, etc. RDV sur votre espace Ponts Alumni.

## 2.3.8 - Délivrance de documents administratifs et de diplômes



INTITULÉ	CONTENU	SERVICE À CONTACTER
<p><b>Transcript visé, Attestation de formation, GPA, PFE</b></p>	<p>Document officiel visé par la Directrice de l'enseignement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, sport, stages),</li> <li>. la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité,</li> </ul> <p>Les élèves souhaitant candidater dans une université anglo-saxonne peuvent demander que soit joint au transcript le document « Grading system » qui explique en anglais notre système de notation (notes numériques) ainsi que le GPA 4,00 ou 4,33.</p>	<p><b><u><a href="mailto:pole-administratif-de@enpc.fr">pole-administratif-de@enpc.fr</a></u></b></p>
<p><b>Impression d'un contrat de formation du système d'information GEDE</b></p>	<p>Document non officiel comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, stages, sport) ainsi que la note obtenue,</li> <li>. le nombre d'ECTS par module,</li> <li>. la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité.</li> </ul>	<p><b>Inspectrice des études du département d'enseignement concerné.</b></p>
<p><b>Certificat de Scolarité et Relevé de notes</b></p>	<p>Dès lors que vous êtes à jour de votre inscription administrative, vous pouvez obtenir un certificat de scolarité ou un relevé de notes en vous connectant sur la plateforme de scolarité.</p>	<p><b>Se connecter sur : <a href="https://scolarite.enpc.fr/admin">https://scolarite.enpc.fr/admin</a> Cliquer sur « impression » et « Certificat de scolarité »</b></p>
<p><b>Titre de gradué en ingénierie</b></p>	<p>Les élèves entrés en 1<sup>re</sup> année, souhaitant effectuer leur 3<sup>e</sup> année à l'étranger, peuvent se voir délivrer un titre de gradué en ingénierie sous réserve d'avoir satisfait à toutes les obligations de scolarité de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années. La liste des élèves autorisés à se voir délivrer le titre de gradué en ingénierie doit être validée au préalable par le Conseil d'enseignement et de recherche (CER) au plus tard en décembre.</p>	<p><b><u><a href="mailto:missionscolarite@enpc.fr">missionscolarite@enpc.fr</a></u></b></p>
<p><b>Attestation de diplôme</b></p>	<p>A la fin du cursus d'ingénieur, le diplôme est remis au diplômé lors de la Cérémonie l'année N+1. En attendant, vous pouvez demander une attestation de diplôme ou une attestation de réussite sous réserve de validation par le CER.</p>	<p><b><u><a href="mailto:pole-administratif-de@enpc.fr">pole-administratif-de@enpc.fr</a></u></b></p>

<p><b>Attestation de Bachelor / Master 1</b></p>	<p>Les élèves ayant validé les obligations de scolarité de la 2<sup>e</sup> année peuvent obtenir une attestation d'équivalence de Master 1 ou de bachelor. Les élèves ayant validé les obligations de scolarité de la 3<sup>e</sup> année peuvent obtenir une attestation d'équivalence de Master 2.</p>	<p><a href="mailto:pole-administratif-de@enpc.fr"><u>pole-administratif-de@enpc.fr</u></a></p>
<p><b>Certification TOEIC</b></p>	<p>En cas de réussite de votre TOEIC, vous pouvez obtenir votre certification auprès du Département des Langues et Cultures.</p>	<p><a href="mailto:diarietou.coulibaly@enpc.fr"><u>diarietou.coulibaly@enpc.fr</u></a></p>
<p><b>Stages Ingénieurs</b></p>	<p>Conventions et avenants</p>	<p><a href="mailto:aurelie.mortier@enpc.fr"><u>aurelie.mortier@enpc.fr</u></a></p>
<p><b>Diplôme et Supplément au diplôme</b></p>	<p>Le <b>diplôme</b> comprend l'identité du diplômé (nom, prénom, date et lieu de naissance), la date de l'arrêté ministériel. En revanche, le département d'enseignement n'y figure pas puisque le diplôme d'ingénieur est le même pour tous les étudiants.</p> <p>Le diplôme est établi en unique exemplaire. Il est remis en mains propres au diplômé le jour de la cérémonie. Il peut être remis par procuration. Dans ce cas, la personne mandatée se présentera au Bureau des admissions et de la scolarité, munie de la procuration écrite et d'une copie de la pièce d'identité du mandataire ainsi que de sa propre pièce d'identité.</p> <p>Le <b>Supplément au Diplôme</b> joint décrit les savoirs et compétences acquis et contribue à une meilleure lisibilité de celui-ci, notamment à l'international.</p>	<p><a href="mailto:missionscolarite@enpc.fr"><u>missionscolarite@enpc.fr</u></a></p> 
<p><b>Duplicata de diplôme</b></p>	<p>Il est remis en mains propres à l'intéressé ou à toute personne ayant reçu procuration écrite de l'intéressé.</p> <p><b>Un unique duplicata peut être délivré.</b></p>	<p>La demande de duplicata est à adresser par mail à Aurélie Touchard à l'attention du Directeur de l'Ecole (<a href="mailto:aurelie.touchard@enpc.fr">aurelie.touchard@enpc.fr</a>), avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation de perte ou de vol du diplôme (déclaration auprès de l'assurance ou au commissariat) ou déclaration sur l'honneur de perte,</li> <li>- attestation sur l'honneur de restitution de duplicata,</li> <li>- photocopie de la carte d'identité du diplômé.</li> </ul> <p><b>Pour récupérer le duplicata, prendre rendez-vous auprès de la Mission scolarité</b>  <a href="mailto:missionscolarite@enpc.fr"><u>missionscolarite@enpc.fr</u></a></p>

# 3

## VOTRE INSCRIPTION

L'inscription ou la réinscription administrative est obligatoire. Pour suivre les cours à l'École, obtenir la carte d'étudiant, avoir accès à des services (dont la cantine de l'École, un compte informatique, ou l'établissement d'un certificat de scolarité, un compte photocopies) et présenter des demandes auprès de l'administration de l'École (demande d'accès aux logements des résidences partenaires, demande de bourse), vous devez impérativement être à jour de votre inscription administrative.

**Votre inscription administrative à l'École nationale des ponts et chaussées ne sera définitive et complète qu'après avoir satisfait aux obligations suivantes :**

### ❑ Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Tous les étudiants inscrits en formation initiale doivent s'acquitter obligatoirement de la **Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avant de s'inscrire à l'École nationale des ponts et chaussées**. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Le coût de cette contribution **est fixé à 103 €** pour l'année académique 2024/2025 (Pour procéder au paiement de la CVEC, veuillez-vous connecter au site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)



**Vous devez conserver l'attestation CVEC qui prouve que vous vous êtes acquitté du paiement et la déposer obligatoirement lors de votre inscription en ligne pour finaliser votre inscription administrative.**

### ❑ Remplir un dossier d'inscription (en ligne)

Pour une inscription ou une ré-inscription, vous devez remplir, selon votre catégorie, un dossier électronique. Vous recevrez des indications par courriel. Pièces à joindre (pièce d'identité, RIB, CVEC, attestation sécurité sociale et de responsabilité civile, bourse, ...).

**Pour plus d'informations, consultez**  
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788&section=4>

**Pour toutes questions concernant votre inscription ou le suivi de votre scolarité, vous pouvez écrire à :**  
[missionscolarite@enpc.fr](mailto:missionscolarite@enpc.fr)

### ❑ Règlement de vos droits de scolarité

ou fournir un document contractuel écrit par lequel une tierce personne morale s'engage à prendre en charge les dits frais. Les dates limites de paiement qui vous sont communiquées doivent être scrupuleusement respectées.

### ❑ Possibilité d'hébergement en résidence étudiante par l'école des ponts (demande à faire auprès du BVE impérativement via [bve@enpc.fr](mailto:bve@enpc.fr))

Retrouvez les modalités d'hébergement *selon l'année de formation* sur :  
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788&section=9>



### PAIEMENT EN LIGNE

à l'adresse  
<https://paiement.enpc.fr>

### OU RÈGLEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE COMPTABLE :

Aile Belgrand - 4<sup>ème</sup> étage -  
Bureau B422 bis  
**pour finaliser votre inscription administrative.**

Pour toutes questions,  
contactez le BVE  
[bve@enpc.fr](mailto:bve@enpc.fr)



ou consultez le site  
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788&section=4>

- ❑ **Demande de bourse** : Contactez le BVE ([bve@enpc.fr](mailto:bve@enpc.fr))

Tous les élèves ingénieurs et en master recherche peuvent présenter une **demande de bourse** sur critères sociaux auprès du BVE. Tous les étudiants inscrits potentiellement éligibles à la bourse sur critères sociaux seront contactés par mail d'ici fin août 2024 avec la procédure à suivre pour compléter un dossier.



**Dossier à déposer uniquement en ligne  
au plus tard le 08 septembre 2024 minuit**

Les critères d'éligibilité et les modalités d'application de cette bourse sont fixés par le Conseil d'administration.

Tous les renseignements se trouvent sur le site : <https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788#bourses>



**Aucun dossier de demande de bourse ne sera traité en l'absence de documents justificatifs (Attention, la simulation d'APL est à transmettre si vous n'avez pas encore l'attestation APL)**

- ❑ Pour les élèves étrangers, le **titre de séjour** est un document officiel qui permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

**Toutes les obligations doivent être accomplies  
au plus tard le 15 septembre 2024**



### **Sécurité sociale :**

#### **Pour les étudiants déjà inscrits à l'Ecole**

Ils sont rattachés au régime général.

#### **Pour les primo inscrits**

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français-e, vous serez automatiquement affilié-e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation. Toutefois vous devez créer un compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr) (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

#### **Pour les étudiants étrangers**

Depuis le 8 décembre 2020, les étudiants internationaux sont gérés localement par l'assurance maladie.

- Ceux qui sont déjà affiliés, ils restent dans le régime général.

- Pour les nouveaux inscrits, ils s'inscrivent obligatoirement (sauf pour les possesseurs de CEAM) par le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr) et en

lien avec l'adresse postale déclarée sur le portail, ils basculent en gestion et accompagnement dans leur caisse de résidence.

Ils vont bénéficier d'un traitement de proximité (affiliation et immatriculation) garantissant des délais de traitement réduits.

Sur la partie accompagnement, ils utilisent les accueils locaux de leur CPAM et appellent le 3646 pour une gestion à distance.

Pour ceux souhaitant s'exprimer en anglais, un numéro spécial est mis à disposition (09.74.75.36.46).

En cas de difficulté sur l'utilisation du site ou l'intégration d'une pièce administrative, ils appellent le 3646 et demande un RDV en accueil (offre individualisée de l'Assurance Maladie).

En complément, ils peuvent bénéficier d'une attestation de droits (dès l'inscription validée au site), d'une carte vitale et d'un compte ameli (dès l'immatriculation clôturée).



**Attention :**  
**S'ils ne font pas la démarche,  
ils ne seront pas couverts.**

### **Visa long séjour et titre de séjour :**

Le titre de séjour est un document officiel qui vous permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

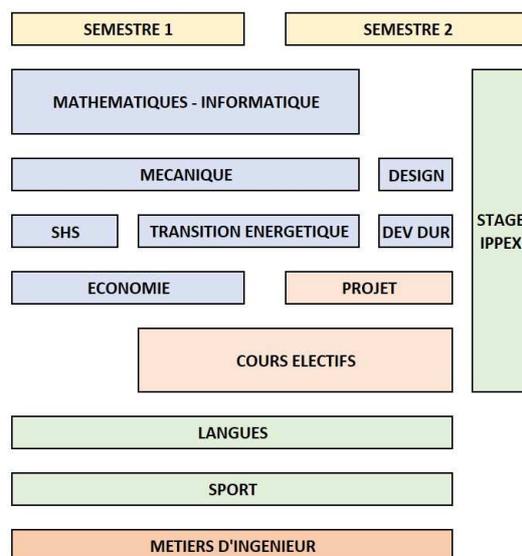
Pour plus d'info : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>



# 4

## LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

### 4.1 – PRESENTATION GENERALE



La première année de la formation d'ingénieur est structurée en deux semestres. Le premier semestre (S1) se déroule entre septembre et janvier. Le second semestre (S2) se déroule entre février et mi-juillet. Il se termine par le stage *IPPEX* entre mi-juin et mi-juillet (§4.6). Le second semestre peut aussi se dérouler en **mobilité académique** dans un établissement européen (§4.7). Les élèves motivés par la recherche peuvent se positionner dans le **parcours recherche**. Tout au long de l'année ont lieu des *enseignements de langues* (§4.4) et des créneaux sont réservés une *activité sportive* (§4.5).

#### Séquence de rentrée

Le premier semestre commence le 27 août par deux semaines de rentrée, durant lesquelles vous assisterez à différents amphis de présentations, organisés par le département ou par les élèves. Les trois premiers jours sont consacrés à l'accueil de la promotion, aux formalités administratives d'inscription, à diverses présentations, notamment des activités sportives et des enseignements de langue, à une sensibilisation aux risques liés aux drogues, à l'alcool, et au harcèlement. La seconde semaine commence le lundi 2 septembre. Vous suivrez un séminaire de communication sur deux journées, la Fresque du climat, un atelier sur l'empreinte environnementale et deux premières séances de cours. Quatre événements sont à retenir dans la première quinzaine de septembre : la présentation de la mobilité internationale le 2, la présentation de la recherche le 9, une visite des ponts de Paris le 11 et la leçon inaugurale de Philippe Bihoux le 16.

#### Connaissance des métiers de l'ingénieur

Le nouveau séminaire *Connaissance des métiers de l'ingénieur* permettra aux élèves de découvrir la réalité des métiers, des fonctions, des entreprises et des secteurs, à travers des visites (sites industriels, chantiers, centrales, sites construits, bureaux d'étude, centre de R&D, agences économiques...), des rencontres d'ingénieurs, des tables rondes thématiques et des conférences. Ceci nourrira la réflexion sur leur avenir professionnel et le choix des parcours proposés par les départements thématiques.

## PREMIER SEMESTRE

### **Analyse des équations aux dérivées partielles** **2 parties (2 + 2 ECTS)**

Responsable : Virginie Ehrlacher

Ce module est un cours d'introduction accessible à toute la promotion, et constitue une base essentielle à la culture de tout ingénieur généraliste de l'Ecole. Il donne une première idée de la force et des limites des méthodes mathématiques et numériques dans la résolution de problèmes scientifiques concrets. C'est également un cours fondamental, à approfondir (par exemple dans le cadre du module électif Equations aux dérivées partielles – Approche variationnelle), pour les élèves souhaitant par la suite utiliser voire développer des méthodes numériques. A l'issue du module les élèves devront :

- Connaître les grandes classes d'équations aux dérivées partielles, les concepts mathématiques fondamentaux nécessaires à l'analyse et à la résolution des équations aux dérivées partielles, en particulier les théories phares de l'analyse du 20ème siècle, comme la théorie de la mesure et la théorie des distributions ;
- Savoir utiliser les méthodes essentielles de résolution des équations aux dérivées partielles (méthodes des caractéristiques, décomposition en série ou transformée de Fourier) ;
- Être capables de mettre en œuvre numériquement ces méthodes pour la résolution numérique d'équations aux dérivées partielles par des algorithmes implémentés dans le langage python.

### **Bases scientifiques pour la transition énergétique** **1<sup>ère</sup> partie (2 ECTS)**

Co-responsables : Laurent Brochard et Vincent Viguié

Ce module constitue le socle essentiel des notions de sciences physiques à connaître pour appréhender les enjeux de la transition énergétique. Il porte sur les bases nécessaires théoriques permettant d'appréhender la physique des différentes formes d'énergie, et de comprendre les processus en jeu dans les principaux systèmes de transformation d'énergie. Ces bases permettront d'expliquer les enjeux technologiques et environnementaux du secteur de l'énergie, et de maîtriser les principaux ordres de grandeur liés à l'énergie. Les thématiques abordées sont le rayonnement, le nucléaire, et l'énergie du mouvement des fluides. En complément, sont proposées des séances optionnelles sur l'exploitation de la chaleur et la chimie, pour les élèves n'ayant pas abordé ces sujets dans leur formation ou ayant besoin d'une remise à niveau.

### **Fondamentaux de l'économie pour l'ingénieur** **2 parties (2 + 2 ECTS)**

Responsable : *en cours de recrutement*

L'objectif principal de ce module est d'acquérir une maîtrise solide des concepts fondamentaux de l'analyse économique. Une attention particulière sera portée à l'application pratique des théories économiques à des problématiques concrètes, abordées à partir de sujets de débat tels que la pertinence d'une taxe carbone, la régulation des monopoles, les causes du chômage et des inégalités, ainsi que les effets des politiques monétaires et budgétaires. Nous explorerons également la relation entre la modélisation simplifiée et la complexité de la réalité, ainsi que la validation empirique des théories économiques. À l'issue de ce module, les étudiants disposeront de quelques outils utiles pour comprendre les consensus et débats parmi les économistes, ainsi que pour saisir les développements récents de la science économique. Ils seront également capables de mieux appréhender et d'expliquer les choix de politiques économiques.

## Introduction aux sciences humaines et sociales (1,5 ECTS)

Responsable : Stève Bernardin

A qui bénéficie le progrès technique ? La question est au cœur du module d'introduction aux sciences humaines et sociales. Elle invite à réfléchir au rôle politique de l'ingénieur de nos jours. Dans ce sens, le cours s'organise autour de trois clefs de lecture complémentaires, concernant la science, le travail et la société. Il amène à porter un regard critique sur le progrès technique, en abordant notamment la thématique des inégalités sociales. Au terme de l'enseignement, les élèves pourront ainsi interroger leur propre définition de l'engagement, au travail et au-delà.

## Mécanique des milieux continus – 1<sup>ère</sup> partie (2 ECTS)

Co-responsables : Luc Dormieux et Ghazi Hassen

En valorisant les outils mathématiques pour la mécanique mis en place dans le module dédié, ce module présente et met en œuvre les concepts physiques et les outils mathématiques tensoriels propres à la description des solides déformables : efforts intérieurs (tenseur de contrainte de Cauchy), approche lagrangienne de la transformation géométrique (tenseur de déformation de Green-Lagrange et tenseur de déformation linéarisé). On montre que l'équilibre local d'un milieu continu s'exprime au moyen d'une équation aux dérivées partielles sur le champ de contrainte. On introduit la loi de comportement élastique linéaire dans le cadre de la thermodynamique des milieux continus. On définit la solution d'un problème d'élasticité linéaire à l'équilibre. Enfin, les méthodes de résolution directes sont exposées et illustrées par l'étude de solutions classiques.

## Optimisation (2 ECTS)

Responsable : Frédéric Meunier

L'optimisation est une discipline mathématique importante pour l'ingénieur généraliste du 21<sup>ème</sup> siècle avec de nombreuses applications dans l'industrie et dans d'autres domaines de la science. Ce cours constitue une introduction à l'optimisation continue en dimension finie et permet aux élèves d'en découvrir les outils fondamentaux, comme les conditions de Kuhn et Tucker et l'algorithme du simplexe. Il met également en avant la variété de ses applications et sensibilise les élèves aux enjeux de la modélisation des problèmes de décision.

## Outils mathématiques pour la mécanique (2 ECTS)

Responsable : Luc Dormieux

Le cœur de l'enseignement de la Mécanique en première année à l'ENPC est l'étude du modèle de milieu continu élastique déformable. Pour s'y préparer, il est nécessaire d'acquérir ou de revisiter un certain nombre de notions de mathématique et de physique qui ne sont plus au programme de toutes les filières des classes préparatoires. Ce module est donc principalement à visée propédeutique. Pour bien aborder l'étude de la déformation d'un système matériel, il importe dans un premier temps de connaître *les propriétés cinématiques du mouvement de corps rigide*, que l'on caractérise mathématiquement par le torseur cinématique. La notion de torseur est également indispensable pour décrire les efforts extérieurs qui sont appliqués à un système matériel. L'étude de cet objet mathématique et de ses applications en Mécanique constitue le premier objectif du module. La notion de torseur permet la description globale d'un chargement mécanique extérieur. En revanche, elle est insuffisante pour l'étude locale des efforts intérieurs à un système matériel pour lesquels on doit faire appel à la notion de tenseur, c'est-à-dire de forme n-linéaire. Cette notion est également indispensable pour quantifier les déformations. C'est le deuxième objet mathématique fondamental dont le module propose l'étude. Elle comporte une initiation à l'analyse tensorielle qui s'inscrit dans le prolongement de l'analyse vectorielle abordée en classes préparatoires.

## Probabilités (2 ECTS)

Responsable : Aurélien Alfonsi

L'objectif du cours est de donner les connaissances essentielles en probabilités pour un ingénieur. Il présente les notions fondamentales des probabilités, les lois usuelles à valeurs réelles et donne les outils pour caractériser et calculer les lois. Il introduit les différentes notions de convergence pour bien comprendre les énoncés des deux théorèmes fondamentaux que sont la loi forte des grands nombres et le théorème de la limite centrale. L'intérêt de ces résultats est illustré en présentant la méthode numérique de Monte-Carlo.

## Programmation en Python (2 ECTS)

Responsable : *en cours de recrutement*

Les objectifs du module sont de présenter les concepts clefs de la programmation orientée objet, de montrer comment ces techniques permettent de produire un code de meilleure qualité, et de donner les méthodes de base relatives à la modélisation objet d'un problème. Le langage support est Python, mais la plupart des concepts présentés sont transférables à d'autres langages orientés objets. Les travaux pratiques permettent en outre de prendre en main des bibliothèques, notamment dans les domaines des formats de données et de la visualisation.

## Séminaire communication (0,5 ECTS)

Responsable : Angelo Arancio

Il est des situations où le naturel ne suffit pas. Le séminaire de communication prépare les élèves à ces situations, en leur apprenant à penser et construire la communication. Il permet à chaque élève d'identifier ses aptitudes, attitudes et habitudes, d'identifier des pistes d'action pour développer de nouvelles attitudes, de s'entraîner à penser la communication, à analyser des situations et à construire des interventions en mobilisant des théories et des méthodes éprouvées.

## Cours électif (2 ECTS)

Affectation au mieux selon vos préférences parmi les 8 cours suivants :

- Géométrie des courbes et surfaces : Applications aux structures et à l'architecture (Laurent Hausswirth)
- Introduction à la météorologie (Bertrand Carissimo et David Pollack)
- Introduction aux sciences du vivant (Ariane Bize et Brigitte Vinçon-Leite)
- Microprojet d'architecture (*en cours de recrutement*)
- Modèles mathématiques pour la géographie humaine (Olivier Bonin)
- Phénomènes extrêmes en géosciences (Auguste Gires)
- Recherche opérationnelle et transport (Vincent Leclère)
- Simulation multi-agents pour la mobilité (Tatiana Seregina)

## SECOND SEMESTRE

### **Base scientifique pour la transition énergétique 2<sup>ème</sup> partie (2 ECTS)**

Co-responsables : Laurent Brochard et Vincent Viguié

Cette partie sera consacrée aux enjeux économiques et sociétaux en lien à l'énergie : histoire de la production et de la consommation, politiques économiques, enjeux géopolitiques. Ces enjeux pourront être détaillés par type d'énergie considéré ou bien à partir d'un exemple détaillé. La dernière séance présentera les grands scénarios de transition énergétique.

### **Développement durable : les enjeux d'un monde complexe et incertain (2 ECTS)**

Responsable : Emeric Fortin

Il s'agit d'offrir une première approche cohérente et détaillée des grands enjeux systémiques du développement durable dans sa dimension interdisciplinaire (sciences, technologies et sciences sociales) et selon quatre axes : les limites planétaires, les ressources minières et énergétiques, la santé et les inégalités.

### **Introduction aux sciences des données (2 ECTS)**

Co-responsables : Vincent Lefieux et Julien Reygner

La première partie du cours est consacrée à l'analyse exploratoire des données (ou apprentissage non-supervisé), dont le but est d'extraire et de synthétiser de l'information à partir des données, de manière automatique. La seconde partie du cours présentera les bases de l'apprentissage supervisé, dont le but est de construire un modèle prédictif du comportement d'une variable en fonction de plusieurs autres, à partir d'un ensemble d'apprentissage.

### **Mécanique des milieux continus – 2<sup>ème</sup> partie (2 ECTS)**

Co-responsables : Luc Dormieux et Ghazi Hassen

Ce module qui s'inscrit dans la suite du module du premier semestre vient le compléter sur plusieurs points. En ce qui concerne les méthodes de résolution directe des problèmes d'élasticité linéaire, il examine le cas particulier des problèmes plans pour lesquels on introduit la notion de fonction de contrainte d'Airy. Cet outil est illustré notamment par l'étude des singularités de contrainte en fond de fissure. Il présente ensuite une nouvelle caractérisation de la solution d'un problème d'élasticité linéaire, dans le cadre des théorèmes de minimum de l'énergie potentielle et de l'énergie complémentaire. Enfin, ce module introduit la méthode des éléments finis qui est un cadre général pour la résolution numérique des problèmes d'élasticité linéaire, basé sur le théorème du minimum de l'énergie potentielle. Cette méthode fait l'objet d'une présentation théorique et d'applications pratiques.

# COURS ELECTIFS

Ces cours électifs sont de deux types : des cours scientifiques fondamentaux (à effectif large), des cours de sciences, ingénierie, ouverture, sciences humaines et sociales (à effectif limité). Vous devrez choisir **6 cours électifs** dont au moins 3 dans la catégorie des cours scientifiques fondamentaux.

## COURS ELECTIFS FONDAMENTAUX

### Algorithmique et structures de données (2 ECTS)

Responsable : Xavier Clerc

Ce cours d'approfondissement en informatique a pour objectif d'apporter aux élèves quelques notions sur la complexité des algorithmes et de présenter quelques algorithmes classiques. Une question liée est celle de la structure de données adaptée à un algorithme donné, et les considérations d'efficacité en mémoire et en temps de calcul seront abordées.

### Equations aux dérivées partielles : approches variationnelles (2 ECTS)

Responsable : Frédéric Legoll

De très nombreux phénomènes en sciences de l'ingénieur sont modélisés par des équations aux dérivées partielles (EDP). L'objectif de ce cours est de présenter les outils modernes, élaborés dans la deuxième moitié du 20<sup>ième</sup> siècle, pour l'analyse mathématique de ces problèmes. En s'appuyant sur la théorie des distributions, on commencera par construire de bons espaces de fonctions, dits espaces de Sobolev. On introduira ensuite la notion de formulation faible (ou formulation variationnelle) d'une EDP. L'étude mathématique s'appuiera sur cette formulation, en utilisant des résultats généraux de type théorème de Lax-Milgram. La formulation "minimisation de l'énergie" correspondante (avec les notions essentielles de calcul différentiel) sera aussi présentée. Plusieurs exemples d'EDP (problèmes de diffusion, problèmes de transport, élasticité linéaire) seront étudiés, avec des conditions aux limites variées. En fonction du temps et de l'intérêt des élèves, une ouverture vers des situations plus complexes (problèmes non-linéaires, problèmes avec contrainte) pourra être envisagée, selon différentes modalités pédagogiques.

### Introduction au calcul économique (2 ECTS)

Responsable : Laurent Lamy

Le cours est une introduction au calcul économique qui tient compte du bien-être social qui inclut la valorisation d'effets externes non-marchands (comme par exemple les impacts sanitaires). Le cours s'intéresse à la façon dont la puissance publique devrait pondérer les coûts et bénéfices futurs par rapport au présent : on parle alors d'actualisation sociale et une attention particulière sera portée sur les horizons temporels de long terme pour lequel il y a de nombreuses sources d'incertitudes (en particulier concernant le niveau de vie des générations futures). Le cours permet de s'ouvrir à des questionnements économiques, et il est aussi l'occasion de se familiariser avec des outils de base pour la valorisation d'actifs financiers. Le cas du changement climatique illustre l'analyse.

## **Introduction à la mécanique lagrangienne (2 ECTS)**

Co-Responsables : Gwendal Cumunel et Luc Dormieux

Les systèmes mécaniques rencontrés dans l'industrie sont couramment modélisés comme des assemblages de solides rigides, en particulier au stade du pré-dimensionnement. L'enjeu est de savoir prévoir et commander la dynamique des composants du système ainsi que de déterminer les efforts qui leur sont appliqués. La connaissance de ces efforts est un prérequis en vue de la prise en compte de la déformabilité des pièces et des contraintes qu'elles subissent afin de proposer un dimensionnement adapté. L'objectif principal du cours proposé est de familiariser les élèves avec le formalisme lagrangien, plus adapté à la mise en équations des systèmes complexes rencontrés dans le métier d'ingénieur.

## **Mécanique des milieux curvilignes (2 ECTS)**

Responsable : Luc Dormieux

Le modèle de milieu curviligne est un modèle mécanique unidimensionnel destiné à simplifier la description géométrique des structures élancées qui possèdent par définition une dimension prépondérante devant les deux autres.

## **Mécanique des fluides (2 ECTS)**

Responsable : Luc Dormieux

Les outils mathématiques appropriés à la description de la cinématique et des efforts intérieurs ont été mis en place dans le cadre du module de mécanique des milieux continus. Après une brève description des modèles de fluide parfait et de fluide visqueux newtonien, on s'intéresse principalement aux interactions d'un obstacle profilé avec un écoulement plan irrotationnel de fluide parfait incompressible. L'objectif quantitatif est la détermination de la portance. L'analyse du paradoxe de d'Alembert conduit à introduire brièvement la notion de couche limite en vue d'obtenir une estimation de la force de traînée.

## **Mécanique quantique (2 ECTS)**

Co-responsables : Eric Cancès et Anaël Lemaître

La mécanique quantique est l'une des plus fascinantes constructions intellectuelles de l'humanité. C'est aussi la théorie sur laquelle repose de nombreuses applications qui révolutionnent notre quotidien depuis le milieu du XXe siècle : four à micro-ondes, laser, microprocesseur, IRM, mémoires flash, LED bleues, etc. L'objectif de ce cours d'introduction est de présenter aussi bien les grandes expériences clé qui ont motivé la construction de la mécanique quantique, que les postulats mathématiques qui en ont été déduits (et sont basés sur les notions d'espaces de Hilbert et d'opérateurs auto-adjoints). Deux options sont proposées, l'une à dominante physique, l'autre à dominante mathématique, qui mettront l'accent sur chacun de ces deux aspects. On étudiera dans chacune des phénomènes quantiques fondamentaux sans équivalent classique (effet tunnel, quantification des niveaux d'énergie, spin, intrication, indiscernabilité des particules), ainsi que certaines de leurs conséquences (radioactivité, structure du tableau périodique des éléments chimiques, inégalités de Bell et paradoxe EPR, communication et ordinateur quantique...).

## **Physico-chimie des états de la matière (2 ECTS)**

Responsable : Olivier Pitois

Ce cours présente les concepts et notions de base concernant les interactions entre les éléments constitutifs de la matière à l'origine du comportement mécanique des matériaux. Il aborde de façon générale les différents états de la matière, pur (solide, liquide, gaz), ou complexe (milieux hétérogènes, pâtes), et les interactions avec des surfaces, puis se concentre sur les solutions, les colloïdes et les polymères.

## **Physique statistique (2 ECTS)**

Responsable : *en cours de recrutement*

La physique statistique a pour objet de comprendre l'origine microscopique du comportement macroscopique des systèmes constitués d'un grand nombre de particules. Les notions d'entropie et de statistique de Boltzmann sont introduites pour des assemblées de particules sans interaction à l'équilibre, ce qui permet de retrouver les comportements thermodynamiques de systèmes physiques simples. On montre ensuite comment les interactions entre particules peuvent conduire à des transitions de phase, et on décrit les méthodes adaptées à leur description. On aborde enfin des situations hors équilibre (phénomènes de diffusion).

## **Pratique du calcul scientifique (2 ECTS)**

Responsable : Urbain Vaes

Le calcul scientifique concerne le développement, l'analyse et l'implémentation de méthodes informatiques en vue de résoudre des problèmes mathématiques. Les applications du calcul scientifique couvrent de nombreux domaines, incluant la physique, la chimie, la biologie et la finance. Avoir une bonne maîtrise de la programmation et une vue d'ensemble des méthodes numériques de base est essentiel pour beaucoup d'ingénieurs aujourd'hui, particulièrement en recherche appliquée.

Le but de ce cours est de doter les élèves des compétences fondamentales en calcul scientifique. Des questions théoriques sont abordées, concernant par exemple la convergence et la stabilité des méthodes étudiées, mais l'emphase est mise sur les aspects pratiques du calcul scientifique : implémentation, test, débogage, validation, etc.

## **Programmation en C++ - partie A (2 ECTS)**

Responsable : Pascal Monasse

Des compétences en Python sont indispensables pour un ingénieur, mais ce langage haut niveau ne facilite pas la connaissance intime des mécanismes en jeu dans l'exécution d'un programme. Pour le comprendre, il faut changer de langage et le C++ a une position privilégiée car en particulier il donne accès aux allocations de mémoire et est particulièrement efficace en temps de calcul par rapport à un langage interprété comme Python. Ce cours explique la syntaxe du langage, l'utilisation d'un environnement de développement et l'étape clé de compilation d'un programme. Plusieurs TPs ludiques permettent de se familiariser avec le développement en C++.

## **Programmation en C++ - partie B (2 ECTS)**

Responsable : Pascal Monasse

La première partie du cours de C++ présentait les constructions de base du langage, mais celui-ci permet aussi de structurer le code en utilisant la programmation objet. Les connaissances de ce paradigme s'appliquent bien sûr dans ce cas, mais certains aspects sont délicats du point de vue de l'utilisation des ressources. Par exemple, le cours montrera ce qui se passe à la création d'une instance d'objet, lors de la copie ou lors de la destruction d'un objet. Maîtriser ces mécanismes permet de faire des constructions de haut niveau où tout est géré de façon automatique. Un mini-projet ludique permettra de se confronter à la problématique de la structuration du code.

## AUTRES COURS ELECTIFS (2 ECTS)

- Atelier de programmation (Pascal Monasse)
- Construire et aménager avec l'environnement (*en cours de recrutement*)
- Décision dans l'incertain (*en cours de recrutement*)
- Du micron au mètre : à la découverte de l'hétérogénéité (Camille Château et Denis Garnier)
- Dynamique des systèmes discrets (Gwendal Cumunel et Luc Dormieux)
- Economie des organisations (Paul-Henri Moisson)
- Géomécanique et énergie (Siavash Ghabezloo et Jean Sulem)
- Gestion industrielle (Mohamed-Saad El Harrab et Michel Nakla)
- Innovation pour la transition socio-écologique (Pierre-Jean Cottalorda)
- Introduction au prototypage rapide (*en cours de recrutement*)
- Matériaux intelligents (Michaël Peigney)
- Matériaux poreux pour la construction, l'énergie et l'environnement (Patrick Dangla, Jean-Michel Pereira et Matthieu Vandamme)
- Physique statistique appliquée aux systèmes complexes (Laurent Brochard et Christophe Chevalier)
- Rhéologie de l'ingénieur : des matériaux entre fluide et solide (Xavier Chateau et Abdoulaye Fall)
- Urbanisme écologique (*en cours de recrutement*)

## COURS DE SHS (2 ECTS)

Ces cours ont pour objectif de permettre aux élèves de se confronter à d'autres formes de rigueur de pensée issues des disciplines de sciences humaines et sociales : appréhender la manière dont nous sommes liés aux autres par des liens forts (famille) ou faibles (voisins dans les transports) dans le cours d'Initiation à la socio-anthropologie, se plonger dans l'argumentation d'un auteur de Philosophie politique ou explorer la fabrique de la connaissance scientifique dans un cours d'Epistémologie.

## ATELIERS DESIGN (1,5 ECTS)

Co-responsables : Olivier Baverel et Cyril Douthe

L'objectif principal de cette semaine est d'amener les élèves à réfléchir sur la relation entre la forme d'un objet ou d'une structure et ses propriétés mécaniques et de leur donner une première expérience du processus de design technique. Il permet ainsi aux élèves ingénieurs, architectes et designers de bénéficier d'une sensibilisation technique réciproque. Pour ce faire, il est demandé aux élèves, répartis dans des équipes de projet mixtes ingénieurs-architectes-designers, de concevoir et de réaliser une structure. Chaque équipe doit travailler sur l'un des thèmes choisis par les organisateurs, à partir d'un cahier des charges précis.

## PROJET (3 ECTS)

Les projets du second semestre constituent une double initiation au travail en groupe - ce qui implique travail collaboratif et gestion de projet - et à la recherche académique ou à l'ingénierie. En équipe de 3-4 élèves, sur le second semestre, en y consacrant une demi-journée, vous devrez répondre à une problématique précise, selon un format de petit article scientifique. Voici quelques projets proposés en 2023-2024 :

- *Ingénierie & innovation* : Simulations géomécaniques pour le stockage du CO<sub>2</sub> ; Amortissement passif de structures ; Comparaison de scénarios vers la neutralité carbone: conséquences pour la biodiversité et les écosystèmes ; Design fiction pour explorer les futurs souhaitables et imaginer la « ville durable » de demain ; Apports de l'IA pour les solutions de mobilité de demain...
- *Recherche* : Modélisation de l'épidémie de Covid-19 ; Redimensionnement intelligent d'images ; Optimisation du « frigo du désert » ; Saut à la perche : modélisation et optimisation ; Deep reinforcement learning pour l'optimisation du trafic en présence de véhicules communicants et automatisés ...

## PARCOURS RECHERCHE (7 ECTS)

Un accompagnement spécifique est proposé en première année pour les élèves passionnés par les sciences, qui se posent déjà la question d'une formation par la recherche, vers le doctorat et qui souhaitent approfondir leur relation à la recherche. Le dispositif propose un accompagnement personnalisé, des visites de laboratoires et des rencontres avec des chercheurs qui favoriseront la découverte des métiers de la recherche et permettront aux élèves de connaître les thématiques de recherche développées à l'Ecole. Les élèves entrent dans le parcours recherche au mois de novembre et se voient proposer un projet de recherche sur lequel ils travaillent en binôme, ils sont alors dispensés de deux cours électifs. Voici quelques exemples sur les deux dernières années :

- Symétries en physique
- Informatique quantique
- Modélisation et simulation de la propagation d'une épidémie
- Modèles de propagation des émotions
- Design d'une tour aéroréfrigérante et ressource en eau
- Permafrost et changement climatique
- Mousse de terre comme liant des milieux granulaires
- Matériaux naturels et construction durable : étude par RMN
- Allocation des étudiants dans les universités...

## 4.2 – MODULES DU DEPARTEMENT LANGUES & CULTURES



Le Département Langues et Cultures (DLC) propose une formation linguistique et interculturelle vous préparant à une carrière internationale et multiculturelle. L'enseignement d'une dizaine de langues étrangères y est dispensé.

Les cours sont en règle générale d'une durée d'une heure et demie hebdomadaire pendant 13 semaines incluant 2 séances consacrées au travail en autonomie. Chaque module de 19,5 heures (13 fois 1,5 heure) équivaut à 1,5 ECTS, un module de trois heures hebdomadaires à 3 ECTS.

Pour obtenir le diplôme d'ingénieur, vous devez satisfaire aux obligations suivantes :

- L'École des Ponts a décidé d'adopter le TOEIC (Test of English for International Communication) comme certification externe du niveau d'anglais et de rendre obligatoire le score de **785 points** (niveau B2) lors de cet examen pour l'obtention du diplôme. Tout autre examen international qui atteste du même niveau (Cambridge, TOEFL, IELTS) est accepté comme équivalent, si valide.
- Cette obligation doit être validée, de préférence, au cours de votre première année à l'école. Trois sessions de TOEIC sont organisées les 10, 12 et 17 septembre 2024.
- En dehors de l'anglais qui est obligatoire, vous devez également suivre et valider des cours dans une autre langue étrangère. Les langues proposées par le DLC sont l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais, le russe et le français langue étrangère, obligatoire pour les élèves internationaux non francophones. Il est possible, dans certaines conditions, d'étudier d'autres langues en dehors de l'École. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous renseigner auprès du Département Langues et Cultures (Belgrand 2<sup>e</sup> étage, bureau B223).

Chaque élève doit valider pendant sa scolarité **13 modules** de langues (6 ou 7 respectivement en anglais et dans une autre langue). Ces **13 cours correspondent à 19,5 ECTS** répartis sur toute la scolarité de la façon suivante (parcours type) :

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	Total
1 <sup>re</sup> année	4,5 ECTS (3 modules)	3 ECTS (2 modules)	7,5 ECTS (5 modules)
2 <sup>e</sup> année	4,5 ECTS (3 modules)	3 ECTS (2 modules)	7,5 ECTS (5 modules)
3 <sup>e</sup> année	4,5 ECTS (3 modules)		4,5 ECTS (3 modules)

Remarque : **Cette répartition est donnée à titre indicatif. L'élève, selon sa charge de travail, peut prendre plus de cours par semestre.**

Les élèves ayant un niveau faible en anglais ont la possibilité d'augmenter le nombre de modules d'anglais, le nombre total de modules à obtenir restant inchangé. La répartition des modules entre les langues n'est modifiable que sur demande d'une dérogation auprès du président du Département Langues et Cultures (bureau B222).

Afin de vous permettre de vous inscrire dans les cours de langues qui correspondent à vos besoins et à vos envies d'apprentissage, le DLC vous propose une réunion d'information, le **mardi 27 aout 2024 entre 15h15 et 17h30**. Les enseignants seront à votre disposition pour vous aider à choisir vos cours de langues.

Les inscriptions définitives se feront **en ligne du jeudi 5 septembre à 20h au lundi 9 septembre 2024 à 9h**.

La présence aux cours est obligatoire. **1 seule absence** est tolérée par cours. En cas d'abandon d'un cours de langue sans désinscription auprès de l'enseignant(e) et de l'assistante du DLC, Diariétou Coulibaly - Bureau B223, la note 0/20 sera attribuée.

Il existe d'autres façons de faire valider le travail en langues au cours de la scolarité :

- Effectuer un module autodirigé sur un projet personnel, sous réserve de son agrément par un(e) enseignant(e) du DLC. Cette possibilité est néanmoins exceptionnelle et ne peut excéder un module par élève sur toute la scolarité.
- Suivre un module « Apprentissage d'une langue en tandem », en Semestre 2 ou 4. (N.B. : Il faut suivre impérativement une séance d'information sur les modalités de ce module et s'inscrire ensuite auprès de Mariluz Di Tillio Lacruz, bureau B225).

**Les élèves ont la possibilité de valider plus d'ECTS qu'exigés par année.**

**Les ECTS validés en avance seront capitalisés sur le nombre total d'ECTS à valider pendant toute la scolarité.**



<b>Département Langues et Cultures</b>			
Steve BROWN - Président	B222	<a href="mailto:steve.brown@enpc.fr">steve.brown@enpc.fr</a>	01.64.15.39.29
Amokrane KADDOUR - Adjoint	B226	<a href="mailto:amokrane.kaddour@enpc.fr">amokrane.kaddour@enpc.fr</a>	01.64.15.39.32
Diariétou COULIBALY- Assistante	B223	<a href="mailto:diarietou.coulibaly@enpc.fr">diarietou.coulibaly@enpc.fr</a>	01.64.15.39.20

## 4.3 – MODULE DE SPORT

### **Inscriptions :**

Vous devez faire **un choix parmi 16 activités sportives (à confirmer à la rentrée 2024)**.



Attention, le nombre de places est limité dans certaines activités.

Début septembre, vous recevrez un mail de Véronique Ostrowski-Coucurou, inspectrice des études de 1<sup>re</sup> année, vous invitant à suivre une procédure d'inscription en ligne. Vous devrez en vérifier la fonctionnalité. La date et une heure d'ouverture des inscriptions vous seront communiquées ultérieurement.

### **Avant de commencer le module :**

- Tous les étudiants doivent obligatoirement transmettre par mail à l'inspectrice des études de 1<sup>ère</sup> année, Véronique Ostrowski, le questionnaire de santé QS-SPORT et fournir l'attestation de santé (envoyés par mail en septembre).

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire, à l'exception des étudiant.e.s choisissant rugby en module ou en compétition.

- Les étudiants déjà inscrits à l'École en 2023/2024 doivent également remplir le QS-SPORT.

### **Conditions de validation :**

- Le sport valide 1 ECTS en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année.
- Vous devez **participer à 10 séances par semestre et/ou 20 séances dans l'année dans le sport choisi entre le lundi 23 septembre 2024 et le vendredi 13 juin 2025**. Le cumul des séances sur les deux semestres est possible.
- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical, 1 à remettre à votre enseignant et 1 à l'inspectrice des études de 1<sup>re</sup> année.
- **Vous devez avoir une note égale ou supérieure à 10/20.**
- La note est attribuée par l'enseignant responsable de l'activité. **Elle est attribuée en fonction de l'intégration au collectif, de l'implication, du travail, des progrès et apprentissages dans les cours et de l'engagement dans les compétitions universitaires.** L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu, même si des épreuves ponctuelles sont organisées dans certains sports.

En cas de dispense de longue durée, qui vous empêcherait de valider vos 20 séances, (quelle qu'en soit la cause), vous devez impérativement rencontrer, le plus rapidement possible, la responsable du module de sport, Anne Nottelet-Tollard, bureau P201, tél. 01.64.15.39.78, [anne.nottelet-tollard@enpc.fr](mailto:anne.nottelet-tollard@enpc.fr) pour étudier avec elle la manière de valider votre module. Le plus souvent, des séances de musculation ou de natation sont proposées pour maintenir au maximum l'activité sportive. En cas d'inaptitude totale à la pratique sportive, Il est demandé de rédiger un mémoire dans le domaine sportif ou de réaliser un projet sportif pour l'École.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher du service des sports afin d'obtenir des aménagements pour faciliter votre pratique sportive. Nous vous inscrirons d'office dans le sport de votre choix.

**Les changements d'activités ne peuvent intervenir, qu'à titre exceptionnel, et avec l'accord de la responsable du module de sport.** Votre demande devra lui être adressée par courriel et être justifiée. La note 0 vous sera attribuée en cas d'abandon de cours ou d'un changement d'activité sans autorisation préalable.



Modules de Sports			
Responsable : Anne Nottelet-Tollard	P201	<a href="mailto:servicedessports@enpc.fr">servicedessports@enpc.fr</a>	01.64.15.39.78
Inspectrice : Véronique Ostrowski-Coucurou	V229	<a href="mailto:veronique.ostrowski@enpc.fr">veronique.ostrowski@enpc.fr</a>	01.64.15.39.41

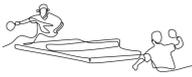
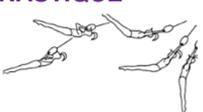
### ACTIVITES SPORTIVES MODULABLES AU PREMIER ET SECOND SEMESTRE :

16 APSA à confirmer à la rentrée de septembre 2024, avec une mise à jour des sports, des horaires, des lieux et du nombre de places. Toutes les installations sont à Champs sur Marne (sauf mention différente).

Les enseignants font les groupes de niveaux, et placent les étudiants dans ces groupes.

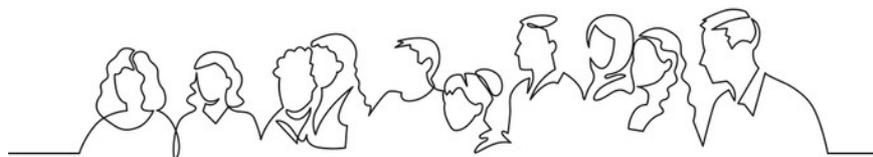
Pour information : niveau 1 = niveau débutant ou presque, niveaux 2/3 = niveaux intermédiaires et niveau 4 = niveau compétition.

 <b>AVIRON</b>	<b>SNP Le Perreux-sur-Marne</b> (Rendez-vous à 12h30 au PC Sécurité) <i>30 places (transport avec 2 vans            ou RER)</i>	<b>JEUDI</b> 13h / 15h
 <b>BADMINTON</b>	<b>Gymnase Haute-Maison</b> <i>48 places</i>	<b>MARDI</b> 19h / 20h30 (niveaux* 1 et 2) 20h30 / 22h (niveaux* 3 et 4)
 <b>BASKET</b>	<b>Lundi Gymnase Haute-Maison</b> 14 places <b>Mardi Gymnase Haute-Maison</b> 26 places	<b>LUNDI 19H/20H30 ou 20h30 / 22h</b> (niveaux 3 et 4) * <b>Compétition universitaire obligatoire</b> <i>(Horaire à confirmer en sept)</i> <b>Mardi 14h15 / 15h45</b> (niveaux 1 et 2)*
 <b>BOXE</b>	<b>Salle de boxe du Bois de Grâce</b> <i>36 places</i>	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)
 <b>DANSE/POMPOM</b>	<b>Salle de danse            de la Haute-Maison</b> <i>30 places</i> <i>(attention si moins de 10            inscrit.e.s le module sera fermé            avec priorité de réinscription sur            tous les sports sauf tennis)</i>	<b>MARDI</b> 14h15 / 15h45 (tous niveaux)
 <b>ESCALADE</b>	<b>Gymnase Descartes</b> <i>40 places (20 par créneau)</i>	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)

 <b>FOOTBALL</b>	<b>Stade du Bois de l'Etang</b> 50 places garçons et illimitées pour les filles	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) <i>Filles sur niveau 1</i> 14h15 / 15h45 (niveaux 3 et 4)
 <b>HANDBALL</b>	<b>Gymnase de l'ESIEE</b> 48 places	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) Et/ou 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4) <i>(à confirmer en septembre selon les effectifs)</i>
 <b>MUSCULATION</b>	<b>Bienvenue</b> 24 places	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux 1* et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux 3* et 4)
 <b>NATATION</b>	<b>Piscine</b> <b>Le Perreux-sur-Marne</b> 27 places et plus si transport personnel ou RER (3 vans à 9 places et places illimitées en RER) <hr/> <b>Piscine Champs/Marne, extérieur 50M, chauffée</b> 12 places	<b>MERCREDI</b> 20h30 / 22h Rendez-vous à 19h45 devant Meunier Accessible aux non-nageurs également <hr/> LUNDI 19h / 20h30 Rdv sur place à 19h20 <i>Accessible aux bons nageurs seulement</i>
<b>RUGBY</b> 	<b>Stade du Bois de l'Etang</b> Places illimitées	<b>LUNDI</b> Garçon : 19h30 / 21h30 ** Fille : 19h30 / 21h30 **
 <b>TENNIS</b>	<b>Tennis Club de Vaires sur Marne</b> 36 places (2 vans à 9 places sur chaque créneau)	<b>MARDI</b> 12h20 / 13h50 (niveaux 1* et 2) Rendez-vous à 11h55 devant Meunier 14h30 / 16h (niveaux 3* et 4) Rendez-vous à 14h devant Meunier
 <b>TENNIS DE TABLE</b>	<b>Gymnase Descartes</b> 26 places	<b>JEUDI</b> 12h15 / 13h45 (tous niveaux)
 <b>VOLLEY BALL</b>	<b>Gymnase Haute-Maison</b> 14 places <b>Gymnase Descartes</b> 40 places	<b>LUNDI : 19h / 20h30 ou 20h30 / 22h</b> (niveaux 3 et 4) * <b>Compétition universitaire obligatoire</b> <b>MARDI : 12h30 / 14h (niveaux 1* et 2)</b> 14h / 15h30 (niveaux 3* et 4)
 <b>GYMNASTIQUE</b>	<b>Salle de gymnastique de la Haute Maison</b> 25 places	<b>MARDI</b> 14h15 / 15h45 (tous niveaux)
<b>COURSE TRAIL</b> 	<b>Bois de Champs</b> 30 places	<b>MARDI</b> 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4) Rendez-vous devant les salles de sport de Bienvenue

## 4.4 – STAGE IPPEX

---



Le stage d'**Immersion Professionnelle en Poste d'Exécutant (IPPEX)**, d'une durée de quatre semaines minimum, intervient en fin d'année scolaire, du 9 juin au 4 juillet 2025 (responsable : Olga Ricard). Il s'agit d'une expérience professionnelle destinée à la découverte de l'entreprise et du jeu de ses acteurs pour appréhender le monde professionnel dans son organisation managériale et sa dimension sociale.

Chaque étudiant recherche un stage en entreprise, publique ou privée, ou en association.

Le premier objectif de ce stage consiste à tenir un poste de travail, au sein d'une équipe d'ouvriers ou d'employés exécutant des tâches identiques. L'élève vit au même rythme que les employés et apprend à connaître ce qui structure le travail d'un exécutant dans l'industrie, le BTP, la grande distribution (agent de production, ouvrier sur chantier, agent de maintenance, préparateur de commandes, employé de libre-service, magasinier...).

Le deuxième objectif est d'observer, écouter et comprendre ce que disent les différents acteurs de l'entreprise : exécutants, maîtrise, cadres. Comment les salariés parlent-ils de leur travail et de leurs relations au travail ? Comment fonctionnent le service et l'équipe ? Quelle problématique peut-on observer ?

Le troisième objectif est d'apprendre à formaliser de façon brève et compréhensible ce que l'on a vécu, vu, entendu et compris et à le restituer sous forme d'un rapport de stage.

Ce stage donne lieu à la production d'un rapport succinct. Il peut se dérouler à l'étranger sous réserve d'une maîtrise de la langue du pays équivalente à un niveau B2. Il est crédité de **0,5 ECTS**.

**Les élèves qui décident d'effectuer un stage IPPEX à l'étranger dont la durée serait portée à 8 semaines remplissent l'obligation de mobilité internationale (voir paragraphe 4.5).**

## 4.5 – MOBILITE INTERNATIONALE

---

L'École a une longue tradition de préparation des élèves à travailler dans un contexte multiculturel et international. Au-delà de l'apprentissage des langues à l'École, les expériences à l'international contribuent à l'ouverture culturelle et permettent de développer des capacités d'adaptation et de coopération.

L'École vous prépare à acquérir ces compétences en vous proposant plusieurs modalités de séjour à l'étranger, sachant que tous les élèves entrés en 1<sup>re</sup> année doivent effectuer une mobilité internationale d'une durée minimale cumulée de **16 semaines** au cours de leur scolarité.

Cette mobilité peut être :

- Une mobilité d'étude : un semestre d'études chez un partenaire de l'École durant votre première ou votre seconde année, ou une mobilité de double diplôme à partir de votre troisième année ;
- Une mobilité de stage, à l'occasion de votre stage IPPEX, de votre stage ingénieur (court ou long, en fin de deuxième année) ou de votre Projet de fin d'études à la fin de votre scolarité.

Les mobilités d'études doivent être effectuées dans des établissements avec lesquels l'École a un accord de partenariat. Elles peuvent être :

- Non diplômantes : les crédits que vous validez chez le partenaire durant votre semestre d'études sont automatiquement reconnus par l'École ;

- Diplômantes : vous obtenez à la fin de votre mobilité, qui peut durer jusqu'à 4 semestres, le diplôme du partenaire en plus de celui de l'Ecole.

Les mobilités non diplômantes sont autorisées uniquement aux S2, S3 et S4, et leur durée est de 1 semestre non renouvelable. Un élève ayant effectué une mobilité au S2 peut également candidater pour une mobilité de double diplôme durant sa 3A.

Il existe deux cas particuliers :

- Les mobilités non diplômantes sont autorisées durant la troisième année chez nos deux partenaires situés au Japon, et durent 2 semestres dont un correspond à un projet de recherche pouvant être considéré comme PFE.
- Il est possible d'effectuer en 3A une mobilité diplômante hors accord de partenariat avec l'Ecole : les formations concernées sont des formations agréées par l'Ecole, qui les considère comme un substitut d'excellent niveau à ses 3A.

Si vous souhaitez effectuer une mobilité au S2, les destinations proposées sont :

- En Allemagne : RWTH Aachen (Aix la Chapelle) et TU München
- En Espagne : UP Madrid et UP Catalunya (Barcelone)
- En Hongrie : BME (Budapest)
- En Italie : Politecnico de Torino
- En Italie : Trento
- En Belgique : Louvain
- En République Tchèque : Université Technique Tchèque de Prague
- Au Royaume Uni : Imperial College London :

Le dispositif vous sera présenté le 2 septembre à 13h30. Les élèves intéressés constitueront un dossier (lettre de motivation, préférence entre les établissements, niveau linguistique) et un comité auditionnera les candidats début octobre.

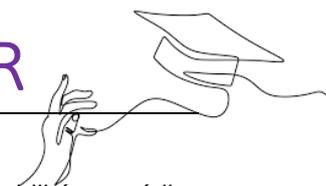
Si vous souhaitez effectuer une mobilité d'études en 2025-2026, durant votre S3 ou votre S4, il faudra formuler 3 vœux parmi les destinations proposées au plus tard à la fin janvier 2025.

Ces mobilités vous seront présentées en détail avant les congés de fin d'année 2024.

Si vous n'avez pas réalisé votre obligation de mobilité internationale au S2, S3 ou S4, vous pourrez la valider dans le cadre d'une formation diplômante, d'un stage long ou d'une césure (le ou n'étant pas exclusif). Une commission se tiendra à l'automne 2025 pour les élèves concernés.

S1	
S2	Mobilité non diplômante possible (vœux à remettre à la fin septembre 2024)
S3	Mobilité non diplômante possible (vœux à remettre en janvier 2025)
S4	Mobilité non diplômante possible (vœux à remettre en janvier 2025)
Stage long (facultatif)	Mobilité de stage possible
S5	Mobilité diplômante possible (sauf si mobilité validée en S3 ou S4) Mobilité non-diplômante possible au Japon pour 2 semestre seulement
PFE	

## 4.6 – CREDITS ECTS A VALIDER



Dans un objectif de compatibilité et de lisibilité internationale, l'École a adopté la comptabilité en crédits ECTS (European Credit Transfer System) et la semestrialisation. A l'École, 1 ECTS correspond à environ 25 heures de travail au total (séances de cours ou travaux dirigés et travail personnel). Cela correspond aussi à environ 44 heures de travail par semaine au total (en dehors des semaines de vacances).

Sans que ce soit la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (voir le Règlement de scolarité), le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

CURSUS INGENIEUR				
	CURSUS EN 3 ANS			
	Elèves en 1 <sup>re</sup> année	Elèves en 2 <sup>e</sup> année	Elèves en 3 <sup>e</sup> année	Total requis
Académiques	50,5	48,5 (dont SHS*)	25,5	<b>124,5</b>
Langues	7,5	7,5	4,5	<b>19,5</b>
Sport	1	1	-	<b>2</b>
Stage	0,5	2,5	-	<b>3</b>
Accompagnement et Orientation Professionnelle	0,5	0,5	-	<b>1</b>
PFE	-	-	30	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>180</b>

(\*) Vous avez l'obligation de suivre et valider un module de Sciences Humaines et Sociales au cours de votre 2<sup>e</sup> année de formation d'ingénieur

Modules – S1	CODE GEDE	Crédits ECTS
Analyse des équations aux dérivées partielles - 1	1AEDP	2
Analyse des équations aux dérivées partielles - 2	1AEDP	2
Optimisation	1OPTI	2
Probabilités	1PROB	2
Outils mathématique pour la mécanique	OMPI	2
Mécanique des milieux continus solides - 1	1MMCA	2
Bases scientifiques pour la transition énergétique - 1	1ENRJ	2
Programmation en Python	1PROG	2
Fondamentaux de l'économie pour l'ingénieur - 1	1ECON	2
Fondamentaux de l'économie pour l'ingénieur - 2	1ECON	2
Introduction aux sciences humaines et sociales	1SHS	1,5
1 Cours électif		2
Connaissance des métiers de l'ingénieur	COMET	1
Langues		4,5
Séminaire d'initiation à la communication	1COMM	0,5
Sport		0,5
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>

Modules – S2	CODE GEDE	ECTS Parcours classique	ECTS Parcours Recherche
Mécanique des milieux continus solides - 2	1MMCA	2	2
Introduction aux sciences des données	1ISDO	2	2
Bases scientifiques pour la transition énergétique - 2	1ENRJ	2	2
Développement durable : ingénieur dans un monde	1DDIC	2	2
6 Cours électifs		12	8
Projet	1PROJ	3	---
Parcours recherche	1PREC	---	7
Ateliers Design	1STRU	1,5	1,5
Connaissance des métiers de l'ingénieur		1	1
Langues		3	3
Travail et Cinéma	AOP1A	0,5	0,5
Sport		0,5	0,5
Stage d'immersion en poste d'exécutant	IPPEX	0,5	0,5
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>30</b>

## 4.7 – EVALUATION DES MODULES

---



**Tous les modules sont évalués par les élèves qui doivent répondre à un questionnaire d'évaluation à la fin du cours.**

Des délégués, désignés en début de semestre, sont invités à participer à la commission d'évaluation, pour présenter une synthèse de l'avis de leurs camarades sur l'enseignement suivi.

A la fin du module concerné, le Service Ingénierie et Innovation Pédagogique enverra un mail vous invitant à répondre à un questionnaire en ligne, de manière anonyme. Chaque élève doit **impérativement** le compléter. Autant que possible, un créneau sera réservé par l'enseignant à cet effet lors de la dernière séance du cours. Il revient ensuite à l'élève délégué de rédiger une synthèse des réponses pour son groupe, qui s'attachera à intégrer des éléments quantitatifs.

La commission d'évaluation est ensuite programmée, à laquelle assistent : l'enseignant responsable du module, les président et responsable académique du département de 1<sup>ère</sup> année, une personne du service S2IP ainsi que les différents élèves délégués.

Au cours de cette commission, chaque élève prend la parole afin d'énumérer les points positifs et/ou négatifs du cours, donne son avis sur d'éventuelle(s) amélioration(s) à apporter... L'enseignant apporte ses commentaires sur ces propositions.

Après chaque commission d'évaluation, une synthèse est rédigée par le S2IP et elle est mise en ligne sur le site de l'École.

## 4.8 – CONSULTATION DES NOTES ET DE L'EMPLOI DU TEMPS

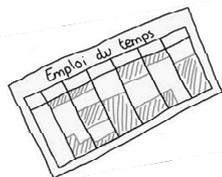
---

Le département de première année envoie un mail à l'ensemble de la promotion dès que les notes sont consultables. Vous devrez vous rendre sur l'application suivante :

[scolarite.enpc.fr](https://scolarite.enpc.fr)

Vos identifiants seront : [prenom.nom@enpc.fr](mailto:prenom.nom@enpc.fr) avec votre mot de passe personnel.

L'emploi du temps hebdomadaire est consultable depuis votre smartphone via l'application :



[emploiutemps.enpc.fr](https://emploiutemps.enpc.fr)

**Attention** : pour connaître vos salles en cours de langues, il vous reviendra de sélectionner le département DLC et non D1A (même chose pour les cours de SHS)

## 4.9 – L'ANNEE DE CESURE



Vous pouvez effectuer sur demande une année de césure durant votre scolarité, ou à l'entrée de l'École. Il s'agit d'une période facultative pour acquérir une expérience personnelle ou professionnelle de façon autonome au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. La durée d'une césure ne peut être inférieure à un semestre ou supérieure à deux semestres. Si la césure est effectuée avant ou après la première année, elle est obligatoirement d'une année.

Les conditions de l'année de césure sont régies par le Code de l'Éducation (articles L611-12, D611-13 et suivants, L124-1-1).

Elles permettent de nombreuses combinaisons. Cependant, cette période ne délivre pas d'ECTS dans le cadre de l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Si vous souhaitez prendre une année de césure avant votre arrivée en première année, vous devrez en faire la demande au moment de votre inscription administrative. Il vous faudra alors prendre contact par mail avec le département de première année, pour validation. La procédure est identique si vous souhaitez la prendre en fin de première année, après le stage IPPEX.

Formats de l'année de césure combinables :

- Entrepreneuriat : création d'entreprise avec le statut Étudiant-Entrepreneur.
- Volontariat : VIE, VIA, volontariat associatif, volontariat de solidarité internationale (VSI), service volontaire européen (SVE), service civique.
- Formation académique en France ou à l'étranger avec un contenu disjoint de la formation d'origine.
- Bénévolat
- Stage : en France 2 x 6 mois dans deux organismes différents, 6 à 12 mois à l'étranger accompagné d'une convention spécifique de césure sous forme de stage.
- Contrat de travail
- Projet personnel (anciennement « Année sabbatique »)

**Plus d'information sur l'année de césure sur l'Espace École du Career Center**

<http://enpc.jobteaser.com/fr>

Pour obtenir l'accord de l'École pour effectuer une césure, vous devez :

- Soumettre pour approbation à la Directrice de l'enseignement et copie à votre responsable académique, une demande motivée par écrit indiquant la nature, les modalités de réalisation et les objectifs du projet, au moins 4 mois avant son démarrage
- Vous inscrire à l'École pour le maintien du statut étudiant et l'établissement d'une convention, le cas échéant.

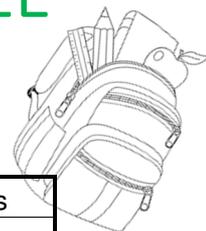


La validation définitive est actée au CER  
Conseil d'Enseignement et de Recherche.  
Si votre proposition est acceptée,  
**vous serez en césure pour une année.**

# 5

## EMPLOI DU TEMPS

### 5.1 – PLANNING DE LA RENTREE



#### Rentrée : Mardi 27 août 2024

8h30 - 9h45	Hall d'accueil	Arrivée et accueil des nouveaux élèves sur rendez-vous
9h45 - 10h30	Amphi Cauchy	Accueil de la promotion 027 par : : - Anthony BRIANT : Directeur - Jérôme LESUEUR : Directeur-Adjoint à l'Enseignement et la Recherche - François CHEVOIR : Président 1A - Aphrodite MICHALI : Directrice académique 1A
10h30 – 12h	Amphi Cauchy	Présentation de la vie étudiante par les élèves du BDE
14h15 - 14h45	Amphi Caquot	Présentation des sports
14h45 – 15h15	Amphi Caquot	Présentation des langues
15h15 – 17h30	Salles de Coriolis	Réunion d'information « langues »
18h – 20h45	Amphi Cauchy	1 <sup>ère</sup> séance « Introduction aux métiers de l'ingénieur »

#### Mercredi 28 août 2024

10h - 12h	Amphi Caquot	Respect d'autrui – Engagement – Ouverture sociale
14h – 16h	Amphi Caquot	Intervention d'une compagnie théâtrale : Harcèlement - Addictions
16h – 17h	Amphi Caquot	Echanges / Débat avec la compagnie théâtrale Présentation du pôle Egalité
19h – 20h	Amphi Cauchy	Présentation de Ponts Alumni

#### Jeudi 29 août 2024

8h45 – 9h30	Amphi Caquot	Présentation du Bureau de la Vie Etudiante et du fonctionnement des résidences avec ARPEJ
9h30 – 11h	Amphi Caquot	Présentation des associations d'élèves : DévelopPonts, Trium, PEP, Club informatique, Ponthé...
Après-midi		Tournoi sportif organisé par les élèves

**Du vendredi 30 août au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 : Week-end d'intégration**

#### Lundi 2 septembre 2024

10h – 12h	Amphi Caquot	Présentation de la scolarité et des enseignements de la première année
13h30 – 15h	Amphi Caquot	Présentation de la mobilité internationale avec des témoignages d'élèves
15h30 - 18h	Amphi Caquot	Fresque sur les transitions (climat, biodiversité, numérique...)

#### A VENIR en amphi Cauchy

Lundi 9 sept 2024	16h45 – 18h	Présentation de la recherche et du Parcours recherche
Lundi 16 sept 2024	11h30 – 13h	Leçon inaugurale de Philippe Bihouix

## 5.2 – EMPLOI DU TEMPS DETAILLE

Les espaces d'enseignement sont localisés sur 2 bâtiments distincts :

- Bâtiment principal (Carnot) : où se trouvent l'Amphi Cauchy, l'amphi Navier, la Ruche, La Source et la salle polyvalente
- Bâtiment Coriolis : où se trouvent l'Amphi Caquot et des salles de cours au premier et deuxième étage de l'aile F.

En première année, les cours se déroulent principalement en amphi Caquot et dans les petites classes du bâtiment Coriolis.



Bâtiment principal (Amphi Cauchy et salle polyvalente)



Bâtiment Coriolis (Amphi Caquot)

### LEGENDE :

cours	Cours de tronc commun			KI Python	séances de formation organisées par le club info
Sci & COV	Cours électifs : science fondamentale, science et ingénierie, ouverture & SHS			LateX	séances de formation organisées par le club info
PROJ	Projet d'initiation à la RECH ou parcours recherche			MOBILITE	Présentation des mobilités Erasmus
L	Langues (TOEIC)			Dépt	Présentation des départements thématiques
S	Sport		Vacances	IPPEX	Présentation du stage ouvrier "IPPEX"
				EC	En Construction
TPA	TPA : Séance de travail personnel accompagné			PRES S2	Présentation des cours et projets du semestre 2
	Examens - Soulanances				
					Forum / JNCR
RAP	Examen de rappel			BDA/BDE/BDS	Campagnes BDA/BDE/BDS

	Communication / Design / VSS : formations violences sexistes et sexuelles
TUT	Séances de tutorat en mathématiques et mécanique
MET ING	Séminaire Connaissance des métiers d'ingénieur
RDV SS	RDV Science et Société
FM	Focus Métier
EAS	Engagement Actions Solidaires
Cord/ Sout. Sco	Tutorat culturel et scientifique ou Soutien Scolaire (cordée de la réussite - Dévelop/Ponts)
AOP	Accompagnement et Orientation professionnelle
	Journée nationale cordée de la réussite

1A 2024-2025 22 Juillet 2024		LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENREDI			
26-août		Vacances été				8h30-11h45	14h15-14h45	14h45-17h30		10h-12h	14h-17h	19h-20h	8h45-9h30	9h30-11h	13h30-16h30					30-août	
Horaires	10h-12h	11h-12h30	13h30-15h00	15h30-16h	9h-12h30	13h45-17h15	17h30-18h30		9h-12h30	13h45-17h15		8h30-11h45		13h30-16h30				9h00-12h15	13h30-16h30		
2-sept.	SCOLARITE ENSEIGNEMENT			MOBILITE PRESQUE	COMM	COMM	SOURCE remise livres		COMM	COMM	SOURCE remise livres	OMPIM-1		2TONNES / Calcul num1 / Soutien Maths1				NRLJA-1	2TONNES / Calcul num1		
Horaires	8h30-11h15	11h30-13h	14h-16h30		8h30-11h45	12h30-16h	16h30-18h	18h-20h	8h30-11h15	13h30-15h	15h15-18h30	19h30-22h	8h30-11h45	13h-18h	18h-20h			8h30-11h15	13h30-16h45		
1	9-sept.	AEDPA-1	TEST PYTHON	AEDPA	Pres.de la Recherche 16h45-18h	OPTI-1	TOEIC / Calcul num2 / Soutien Maths 2	TUT-aedp	ECOA-1		PONTS PARIS		OMPIM-2		TOEIC / calcul num2 / Soutien maths3			SHS-1	CC-FM		
2	16-sept.	AEDPA-2	L1	MET-ING (pres)	KI	OPTI-2	TOEIC / Calcul num3	TUT-meca	ECOA-2	L1	Python1		OMPIM-3		Calcul num3			SHS-2	NRLJA-2		
3	23-sept.	AEDPA-3	L1	AEDPA	DOC E Rev 18h45-17h45	OPTI-3		L1	FM / TUT-aedp	ECOA-3	L2	Python2	S	OMPIM-4	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.		SHS-3	FM		
4	30-sept.	AEDPA-4	L2	FM	MET-ING	OPTI-4		L2	FM / TUT-meca	ECOA-4	RDVSAS	L3	Python3	S	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.		SHS-4	FM		
5	7-oct.	AEDPA-5	L3		Calcul num1		MET-ING		ECOA-5	FM	L4		S					SHS-5	FM		
6	14-oct.	AEDPA-6	L4		Calcul num2		CAMP	S	OPTI-5			S	L3	FM / TUT-aedp				SHS-6	FM		
7	21-oct.	AEDPA-7	L5		OPTI	ECOA			OPTI-6		Sout.OPTI	L4	FM / TUT-meca					SHS	NRLJA		
28-oct.	Vacances Automne				Vacances Automne				Vacances Automne				Vacances Automne				Vacances Automne				
8	4-nov.	PRES S2	L6		AEDPA			S	OPTI			L5	FM					ElectA-1	FM		
9	11-nov.	11 nov.				PROBA-1		S	L6	FM/TUT-aedp	ECOB-1	FM	L7	TPA	S	MMCA1-2	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.	ElectA-2	FM	
10	18-nov.	AEDPB-1			MET-ING			S	FM/TUT-meca	ECOB-2			EAS/Cord	S	MMCA1-3	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.	ElectA-3	PROG-3		
11	25-nov.	AEDPB-2	L7		TPA			S	FM/TUT-aedp	ECOB-3	FM	L8	TPA / Soutien math 5	S	MMCA1-4	S	EAS/Sout.	ElectA-4	FM		
12	2-déc.	AEDPB-3	L8		MET-ING			S	FM/TUT-meca	ECOB-4	FM	L9	EAS/Cord 15h15	S	MMCA1-5	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.	ElectA-5	MOB-EELISA		
13	9-déc.	AEDPB-4	L9		BDA			S	PROBA-5	BDA		L10	EAS/Cord 15h15	S	MMCA1-6		BDS	ElectA-6	BDS		
14	16-déc.	AEDPB-5			BDE			L10	BDE	PROBA-6		L11	BDE		MMCA1-7		S / Sout 13h17h	EAS/Sout.	ElectA	PROG-6	
23-déc.	Vacances de fin d'année				Vacances de fin d'année				Vacances de fin d'année				Vacances de fin d'année				Vacances de fin d'année				
15	6-janv.	AEDPB-6	L10		AEDPB			S	PROBA-7		S	L11	FM-aedp	ECOB	FM	L12		S	MMCA1-8	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.
16	13-janv.	AEDPB	L11		REVISION	MMC- EF	S		PROBA		S	L12	FM/TUT-meca	ECOB		L13	EAS/Cord 15h15	S	MMCA1	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.
17	20-janv.	CONTR / MET-ING	L12		CONTR / MET-ING		S		PROBA		S		FM	MMC A1		de 13h30 à 17h30		S	JNCR / Journée de la diversité	EAS/Sout.	CONTR / MET-ING
Horaires	8h30-11h15	11h30-13h	14h-16h	19h-22h	8h30-11h15	12h30-16h	16h30-18h	18h15-20h30	8h30-11h15	13h30-15h	15h15-18h30	19h30-22h	8h30-11h45	13h-18h	18h-21h	8h30-11h15	13h30-16h45	17h-18h	S2		
1	27-janv.	ISDO-1	L13		PROJ-1		S		ElecB-1		S	L13	ADP	ElecC-1	RDVSAS	EAS/Cord		S	MMC A2-1	S / Sout 13h17h	EAS/Sout.
2	3-févr.	ISDO-2			PROJ-2		S		ElecB-2		S		TUT	ElecC-2	RDVSAS	L1	EAS/Cord 15h15	S	MMC A2-2	S	EAS/Sout.
3	10-févr.	ISDO-3			PROJ-3 / ADP (G1 de 12h30-15- G2 15h15-17h15)		TPA		ElecB-3		S	L1	TUT-meca	ElecC-3	RDVSAS		MET-ING	S	MMC A2-3		S
4	17-févr.	ISDO-4	L1		PROJ-3 / ADP (G1 de 12h30-15- G2 15h15-17h15)		TPA		ElecB-4		Coaching Day / TUT			ElecC-4	RDVSAS	L2			MMC A2-4		FORUM AV. DUR.
24-févr.	Vacances d'hiver				Vacances d'hiver				Vacances d'hiver				Vacances d'hiver				Vacances d'hiver				
5	3-mars	ISDO-5	L2		PROJ-4		S		ElecB-5		S	L2	FM / TUT-Meca	ElecC-5	FM	L3	EAS/Cord 15h15	S	MMC A2-5		S
6	10-mars	ISDO-6	L3		PROJ-5		S		ElecB-6		S	L3	FM / TUT	ElecC-6	FM	L4	EAS/Cord 15h15	S	MMC A2-6		S
7	17-mars	ISDO	L4		PROJ-6		S		Elec B		S	L4	FM / TUT-Meca	Elec-C	FM	L5	EAS/Cord 15h15	S	MMC A2		S
8	24-mars	ISDO	L5		PROJ-7		S		REVISION / TPA		S		FM / TUT	REVISION / TPA	FM	L6		S	MMC A2		S
9	31-mars	DESIGN				DESIGN				DESIGN				DESIGN				DESIGN			
10	7-avr.	DDIC-1	L6		PROJ-8		S		ElecE-1		TPA/RAP	L5	FM	Dépt / Parcours	FM	L7	IPPEX			Ponits Start up day (TOEIC)	
11	14-avr.	DDIC-2	L7		PROJ-9		S		ElecE-2		TPA/RAP	L6	FM	Dépt / Parcours	FM	L8	TPA/RAP			MET-ING (TOEIC)	LateX-2
21-avr.	Vacances de printemps				Vacances de printemps				Vacances de printemps				Vacances de printemps/CARTEL				Vacances de printemps/CARTEL				
12	28-avr.	DDIC-3	L8		PROJ-10		S		ElecE-3		S	L7	FM	EC	FM	L9	EAS/Cord 15h15	S		Fête du travail	
13	5-mai	DDIC-4	L9	TOSS le 5	PROJ-11		S		ElecE-4		S	L8	FM	EC	FM	L10	TPA/RAP	S		Victoire 1945	
14	12-mai	DDIC-5	L10		PROJ-12 (rendu)		S		ElecE-5		S	L9	FM	EC	FM	L11	EAS/Cord 15h15	S		MET-ING	S
15	19-mai	DDIC-6	L11		PROJ-13 (prep sout)		S		ElecE-6		S	L10	FM	EC	RDVSAS	L12	TPA/RAP	S		TPA/RAP	S
16	26-mai	DDIC	L12		Jury Proj		S		ElecE		Jury Proj	L11/Jury		ElecF	FM	L13/Jury	Jury Proj			Pont Ascension	
17	2-juin	ElecG	L13		Jury Proj		S		Jury Proj		Jury Proj	L12/Jury		Jury Proj			Jury Proj			S / Jury	Jury Proj
9-juin	du 9 juin au 4 Juillet stage IPPEX - Examens de rappel 7-11 juillet 2025																			13-juin	

# 6

## RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ



**Tout élève inscrit à l'école doit impérativement prendre connaissance du règlement de scolarité consultable sur le site Web de l'École :**

**EDUCNET – REGLEMENT DE SCOLARITE**

### Article 7 - Évaluation des élèves et validation des modules

L'évaluation a pour objet de vérifier que l'élève a acquis les connaissances et les compétences correspondant aux objectifs pédagogiques de l'enseignement dispensé.

Les modules d'enseignement sont validés selon des règles établies à l'initiative de l'enseignant responsable et précisées dans le catalogue des enseignements en ligne. Des changements peuvent être apportés aux modalités énoncées et alors portés à la connaissance du département d'abord qui valide et des élèves ensuite.

La validation d'un module est toujours individuelle quelles que soient les formes revêtues par les modes de validation. Les modules suivis à l'extérieur de l'École sont validés dans les formes déterminées par l'établissement d'accueil, et en concertation avec l'École.

Les modalités de validation, quelles que soient leurs formes respectives, doivent garantir une totale équité entre les élèves. Les règles des épreuves sont portées préalablement à la connaissance des élèves et des surveillants.

L'absence non justifiée à une épreuve entraîne la note de 0.

L'assiduité (présence et ponctualité), le niveau de participation et les efforts des élèves sont pris en compte pour la validation du module.

Chaque module est sanctionné par une note de synthèse, laquelle est attribuée selon une échelle de notation allant de 0 à 20, qui prend en compte les différentes épreuves et appréciations précisées dans les règles de validation du module. Elle vaut validation du module si elle est supérieure ou égale à 10.

L'enseignant responsable d'un module doit obligatoirement organiser une épreuve de rattrapage pour les élèves n'ayant pas validé celui-ci à la fin du semestre concerné, sauf dans le cas de modules spécifiques (du type des formations linguistiques, ateliers, projets, stages, semaines bloquées). Cette spécificité est précisée dans les règles de validation dudit module et annoncée en début de module.

En cas de rattrapage, la note finale est fonction des résultats de l'élève.

L'élève a une note initiale ( $N1 < 10$ ) et une note de rappel ( $N2$ ). La note finale ( $N$ ) est obtenue de la manière suivante :

Si la note de rattrapage est supérieure ou égale à 10, la note finale est égale à la moyenne de ces deux notes  $(N1 + N2)/2$ . Si cette moyenne est inférieure à 10, la note finale retenue est 10.

Si la note de rattrapage est inférieure à 10, la note finale retenue est la meilleure des deux notes  $N1$  et  $N2$ , mais le module n'est pas validé.

Les modalités de l'épreuve de rattrapage sont précisées au moment de la convocation. Les élèves ne s'étant pas présentés à l'épreuve initiale ou n'ayant pas validé pour défaut d'assiduité ne seront pas autorisés à passer l'épreuve de rattrapage.

Cet article ne s'applique pas aux doctorants en tant que l'évaluation s'organise dans le cadre du comité de suivi individuel du doctorant.

## Article 11 – Assiduité

Tout élève a l'obligation de participer à l'ensemble des activités relevant des modules d'enseignement auxquels il est inscrit et à toute autre activité pédagogique organisée par l'École, quelles que soient les formes que ces activités revêtent, sauf si leur caractère facultatif est expressément mentionné. De plus, les élèves sont tenus d'être ponctuels à l'ensemble des activités.

Pour obtenir une autorisation d'absence afin de leur permettre de participer à des activités qui leur seraient confiées par l'École ou pour convenances personnelles, les élèves doivent présenter à l'inspecteur des études une demande écrite préalable, visée le cas échéant par les enseignants concernés, qui sera soumise au directeur de l'enseignement.

En cas d'absence pour raisons médicales, l'élève devra adresser à son inspecteur des études un certificat médical ou copie de son arrêt de travail s'il est salarié, au plus tard le lendemain du début de l'empêchement.

Des autorisations d'absence en régularisation pourront être accordées aux élèves, sur présentation d'un justificatif, en cas d'absence pour cas de force majeure.

Cet article ne s'applique pas aux doctorants en tant que le contrôle de leur assiduité ne relève pas des inspecteurs des études mais des écoles doctorales.

## Article 38 – Validité d'une année

I - Les élèves doivent valider le nombre d'ECTS requis, soit 60 ECTS par an ou 30 ECTS par semestre. Les ECTS à valider sont répartis selon des catégories de modules (académiques, langues, sport, stages, PFE) de la manière suivante :

CATEGORIES DE MODULES	CURSUS EN 3 ANS				CURSUS EN 2 ANS (cycle master)			CURSUS FORMAT FCI
	Elèves en 1 <sup>ère</sup> année	Elèves en 2 <sup>ème</sup> année	Elèves en 3 <sup>ème</sup> année	Total requis	Elèves en 2 <sup>ème</sup> année	Elèves en 3 <sup>ème</sup> année	Total requis	Total requis
Académiques	50,5	48,5 (*)	25,5	124,5	48,5 (*)	25,5	74,0	55,5
Langues	7,5	7,5	4,5	19,5	7,5	4,5	12,0	4,5
Sport	1,0	1,0	/	2,0	1,0	/	1,0	/(**)
Stage (***)	0,5	2,5	/	3,0	2,5	/	2,5	/
AOP (****)	0,5	0,5	/	1,0	0,5	/	0,5	/
PFE (*****)	/	/	30,0	30,0	/	30,0	30,0	30,0
<b>Total</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>180,0</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>120,0</b>	<b>90,0</b>

(\*) obligation de valider un module de Sciences Humaines et Sociales

(\*\*) Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis.

(\*\*\*) Stage Court (12 semaines minimum) ou Stage Long (43 semaines minimum).

(\*\*\*\*) Accompagnement et orientation professionnelle.

(\*\*\*\*\*) Le PFE ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés.

Les élèves doivent avoir satisfait aux obligations scolaires résultant de mesures prononcées à leur rencontre.

Les rattrapages de module ont lieu à la fin de chaque semestre.

II - Jusqu'à 8,5 ECTS non validés, le passage en 2<sup>ème</sup> année est autorisé. Entre 9 et 10,5 ECTS non validés, au vu des résultats scolaires de l'élève et des propositions argumentées des départements d'enseignement concernés, le passage en 2<sup>ème</sup> année peut être autorisé. Les modules non validés en 1<sup>ère</sup> année sont prioritaires, dans leur suivi et leur validation, dans l'emploi du temps de la 2<sup>ème</sup> année vis-à-vis des modules du département d'enseignement de rattachement.

Il bis – A titre expérimental, pour l'année 2023-2024, la détermination des ECTS validés en 1<sup>ère</sup> année pour la mise en œuvre des dispositions du II s'opère en appliquant un système de compensation portant sur les seuls enseignements fondamentaux scientifiques hors sciences humaines et sociales et enseignements d'ouverture du 1<sup>er</sup> semestre et des seuls enseignements scientifiques de tronc commun obligatoires au 2<sup>nd</sup> semestre.

Il ter – le système de compensation n'est activable que pour un seul module dont la note après rappel se situe entre 8 et 10. Dans un tel cas, la note de ce module est compensée par les notes obtenues dans un ou plusieurs autres modules, à poids en ECTS au moins égal, pour autant que ces notes se situent parmi les 20% de meilleures notes de ces modules.

III - En dessous de 11 ECTS de 2<sup>ème</sup> année non validés, l'élève est autorisé à passer en dernière année avec l'obligation de valider les ECTS manquants. Les modules seront à suivre et valider, ou juste à valider, selon la proposition du département concerné, proposition validée en conseil d'enseignement et recherche.

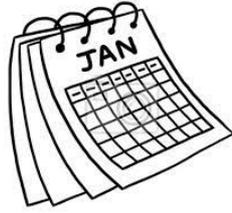
IV - A partir de 11 ECTS non validés, l'élève n'est pas autorisé à passer dans l'année supérieure. Dans le cadre de son redoublement, il garde le bénéfice des ECTS acquis l'année précédente.

Le passage en troisième année avec des modules de première année non validés n'est pas autorisé.

Si des modules de deuxième année restent à valider en troisième année, une mobilité hors École (France ou international) n'est pas autorisée.

Un redoublement maximum par année de cursus est autorisé, au-delà l'élève est déclaré définitivement non-diplômable. Cette mesure n'inclut pas les années ou les semestres de suspension de scolarité liés à des problèmes médicaux.

# 7



## EXAMENS

### 7.1 – CALENDRIER 2024-2025



Des examens partiels pourront être organisés,  
à voir avec les enseignants

		code module	Examen Final
1er semestre	Optimisation (soutenance projet)	OPTI	22/10/2024
	Outils pour la mécanique	OMPIM-Méca	24/10/2024
	Introduction aux sciences humaines et sociales	ISHS	25/10/2024
	Base scientifique pour la transition énergétique	ENRJ-A	25/10/2024
	Analyse des équations aux dérivées partielles - 1	AEDPA	04/11/2024
	Optimisation (examen)	OPTI	05/11/2024
	Introduction à l'économie - 1	ECOA	06/11/2024
	Cours électif du 1er semestre	ELECT-A	20/12/2024
	Analyse des équations aux dérivées partielles - 2	AEDPB	13/01/2025
	Mécanique des milieux continus A - Projet EF	MMC-EF	13/01/2025
	Introduction à l'économie - 2	ECOB	15/01/2025
	Programmation	PROG	17/01/2025
	Probabilités	PROB	21/01/2025
	Mécanique des milieux continus A - 1	MMCA1	22/01/2025
2ème semestre	Cours électifs du 2ème semestre	ELECT-B / ELECT-C / ELECT-D ELECT-E / ELECT-F et ELECT-G	18/03/25 - 19/03/25 - 21/03/25 27/05/25 - 28/05/25 et 02/06/25
	Introduction aux sciences des données	ISDO	24/03/2025
	Mécanique des milieux continus A - 1	MMCA2	27/03/2025
	Développement durable	DD	26/05/2025
	Projet	JURY PROJ	du 26/05/25 au 06/06/25

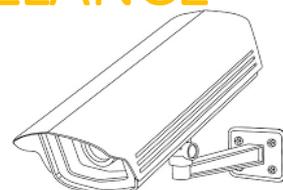
### ATTENTION

Veillez à prendre vos dispositions : **du 7 au 11 Juillet 2025** seront programmés **TOUS les examens de rappel des modules du second semestre.**

**Ne prenez aucun engagement sur ces dates.**

Toute absence à l'épreuve vaudra **0/20**, module non validé à repasser pendant votre 2ème année.

## 7.2 – DEROULEMENT ET SURVEILLANCE DES EXAMENS



Un dispositif visant à renforcer la surveillance des examens écrits de validation des modules d'enseignement, lorsqu'ils se déroulent en salle de cours (ou en amphithéâtre) avec rendu de copie et temps imparti, a été mis en place de manière à dissuader plus fortement et à repérer plus aisément **les tentatives de fraudes**.

Cette action vise à garantir et à maintenir la réputation de l'établissement, mais aussi, à assumer sa responsabilité sociale qui est de former des cadres soucieux d'éthique professionnelle.

Les règles suivantes sont applicables à l'ensemble des examens écrits en salle participant à la validation des modules de cours :

**Toute absence injustifiée à un examen entraînera la note de 0/20.**

**Avant de commencer l'épreuve, vous devez :**

- Placer vos téléphones et autres objets électroniques dans votre sac.
- Avant le début de l'épreuve, déposer vos sacs en bas de l'amphi, ou sous le tableau lorsque vous composez dans une salle de cours.
- Porter un masque (si vous vous sentez souffrant)

Vous ne garderez sur votre table que les fournitures nécessaires ainsi que les documents autorisés le cas échéant.

**Conformément aux dispositifs de renforcement de surveillance des examens, les règles à respecter sont :**

- Les élèves se présentant à un examen écrit doivent **être munis de leur carte d'identité** (passeport, ou carte étudiante) et la poser en évidence sur la table ;
- Aucun élève ne sera accepté dans la salle 30 minutes après le début de l'épreuve ;
- Si votre examen dure moins de 2 heures : aucune sortie ne sera autorisée. Veillez à prendre vos précautions.  
Toute sortie avant les 2 premières heures de l'épreuve sera considérée comme **définitive**.  
Au-delà de 2h d'épreuve, vous devrez lever la main pour **demander l'autorisation** pour sortir (y compris pour aller aux toilettes).

**Un seul élève sera autorisé à sortir à la fois.**

- Des copies d'examen et des feuilles de brouillon « de deux couleurs différentes » seront distribuées au début de l'examen, les élèves devant exclusivement utiliser les supports de rédaction remis par les représentants de l'école ;
- Pendant l'examen, les bavardages entre élèves ne sont pas autorisés ; les portables, éteints et rangés dans les sacs, ne doivent en aucun cas apparaître sur les tables et, à fortiori, être utilisés ;
- Les élèves ne doivent poser sur les tables et n'utiliser que les supports et matériels autorisés pour l'examen, la liste de ces derniers leur ayant été préalablement communiquée par l'enseignant ;
- Un élève contrevenant aux règles de comportement ou utilisant des supports ou matériels non autorisés pour l'examen sera averti par le surveillant qui annotera sa copie en conséquence.

Tout cas de fraude, même limitée, fera l'objet d'une sanction. Selon l'appréciation de la gravité de la fraude, l'enseignant pourra réduire la note finale d'un élève, voire lui attribuer la note de zéro avec ou sans possibilité de rattrapage.

En cas de plagiat très significatif ou intégral, les enseignants sanctionneront par la note de zéro sans possibilité de rattrapage.

En outre, il est rappelé que, conformément à l'article 20 du décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993, en cas de fraude caractérisée lors d'un examen, l'élève responsable est passible des sanctions suivantes (par ordre croissant de gravité) :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Ces sanctions, lorsqu'elles sont prises, sont mentionnées dans le dossier scolaire de l'élève.

A noter également que lorsqu'un étudiant fait l'objet d'une sanction disciplinaire qui le convoque au CER il ne peut prétendre à une mobilité internationale en 3<sup>ème</sup> Année.

# 8

## CONTACTS UTILES



MISSIONS	INTERLOCUTEURS				
	NOMS	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL	BUREAU
<b>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</b>					
Inscriptions administratives (certificat de scolarité, sécurité sociale, carte étudiante...), logement, bourses, titres de séjours...	<b>Christine GOMES</b> <b>Viroutam MAYOURA</b>	Inscriptions, Logement, Bourses	01 64 15 39 44 01 64 15 35 10	bve@enpc.fr	V226
Coordination des emplois du temps, infos CER, duplicata et retrait des diplômes, titre de gradué en ingénierie	<b>Cécile BLANCHEMANCHE</b>	Responsable du Bureau des admissions et de la scolarité	01 64 15 39 45	missionscolarité@enpc.fr	V212
Prise de rendez-vous avec la Direction de l'enseignement...	<b>Marie THENU</b>	Secrétaire de direction	01 64 15 37 02	marie.thenu@enpc.fr	V417
Attestations et transcripts				pole-de-administratif@enpc.fr	
Elaboration de contrats de formation, accompagnement projet professionnel, orientation 3A, stages et PFE	Directeurs/Responsables académiques des départements				
Suivi des contrats de formation et du cursus pédagogique	Inspectrices des études des départements				
Gestion des offres de stages, offres d'emploi et suivi des relations entreprises	<b>Sophie LUCAS</b>	Responsable CAREER Center et du suivi des relations Enseignement entreprises	01 64 15 39 77	sophie.lucas@enpc.fr	V318
Assistance Service Relations entreprises	<b>Justine BUEE</b>	Assistante Relations entreprises	01 64 15 36 17	justine.buee@enpc.fr	V320
Conseil et offres de masters (DNM)	<b>Xavier CHÂTEAU</b>	Responsable du pôle Master	01 64 15 35 75	xavier.chateau@enpc.fr	
Assistance pôle Master	<b>Melissa JACQUOT</b>	Assistante pôle Master	01 64 15 35 82	melissa.jacquot@enpc.fr	V324
Suivi des VSS	<b>Elisabeth BEYLS</b>	Responsable égalité, diversité, vie étudiante	01 64 15 38 17	elisabeth.beyls@enpc.fr	P204
<b>DÉPARTEMENT LANGUES ET CULTURES</b>					
Inscriptions aux cours de langues, suivi TOEIC...	<b>Diarietou COULIBALY</b>	Assistante	01 64 15 39 20	diarietou.coulibaly@enpc.fr	B223
<b>DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES PARTENARIATS ENTREPRISES</b>					
Suivi des étudiants étrangers Informations sur les 3e années à l'étranger	<b>Emmanuel SIMANTOV</b>	Chargé de la mobilité étudiante	01 64 15 33 97	emmanuel.simantov@enpc.fr	B323
<b>AGENCE COMPTABLE</b>					
Paiement des frais de scolarité, frais de sécurité sociale...	<b>Odile LE MER</b> <b>Stéphanie LECLERC</b>	Assistante comptable Assistante comptable	01 64 15 34 49 01 64 15 34 48	agencecomptable.clients@enpc.fr	B414 bis

# ANNEXES



# ANNEXE 1

## PLAGIAT

---

Tout élève, dans le cadre d'un document servant à l'évaluation d'un cours ou d'un stage, s'expose, en cas de plagiat avéré à des sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou exclusion définitive).

L'École est équipée de l'outil Similarity qui identifie tous les passages plagiés.

### Extraits du règlement de scolarité

#### **Article 12 - Honnêteté intellectuelle**

Le respect des règles de probité et d'honnêteté intellectuelle constitue une obligation de scolarité.

Le plagiat est constitué lorsque l'élève a rendu un travail empruntant des éléments d'autres auteurs d'une manière qui ne permet pas de distinguer ces emprunts de sa pensée propre : il peut se caractériser par la copie, la reformulation ou la traduction d'éléments de textes sans citation de la source. Un système de détection informatique du plagiat peut être utilisé par les enseignants. A cette fin tout élève peut se voir demander son travail sous format électronique.

La fraude est constituée lorsque les règles édictées par l'enseignant pour l'évaluation des acquis ont été enfreintes. Elle peut concerner toute modalité de validation des modules. En cas de présomption de fraude pendant un examen, l'élève est autorisé à terminer son devoir mais la mention de la présomption de fraude est immédiatement portée sur la copie par le surveillant ayant constaté la fraude présumée. Un rapport est établi par le surveillant ayant constaté la fraude présumée.

L'enseignant responsable de module apprécie la gravité du plagiat ou de la fraude et applique une sanction académique en rapport. En cas de fraude ou plagiat avéré et important, la note de 0/20 est attribuée au module.

Tout plagiat ou toute fraude ayant donné lieu à l'application d'une sanction académique doit être porté à la connaissance de la Directrice de l'enseignement qui, selon la gravité ou le caractère répété de l'acte, jugera s'il y a lieu de proposer au Directrice l'application de sanctions disciplinaires.

Une fraude ou un plagiat peut également conduire au refus du déroulement d'une partie de la scolarité dans un établissement tiers.

#### **Article 25 - Sanctions**

Les élèves sont passibles de sanctions prévues dans le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées dans les cas suivants, en cas d'infractions aux dispositions du présent règlement, et notamment :

- fautes graves commises dans le cadre d'activités pédagogiques ou liées à la vie étudiante à l'École et hors École, notamment pour non-respect de la charte du respect d'autrui,
- fraudes, tentatives de fraudes ou manquements aux épreuves de validation des modules,
- défaut d'assiduité aux activités pédagogiques.
  
- non respect de la charte du respect d'autrui (cf. Annexe 6)
- Actes répréhensibles (harcèlement moral et physique)

**Toutes sanction prononcée en conseil disciplinaire  
entraîne l'interdiction de partir en 3<sup>ème</sup> année hors école en France ou à l'international.**

#### **Article 25bis – Mesures conservatoires**

Dans les cas passibles de sanctions disciplinaires, des mesures conservatoires ayant pour finalité d'assurer la protection des élèves et le bon déroulement de leurs études peuvent être décidées par le directeur de l'École dans l'attente du prononcé des sanctions.

Cette décision est notifiée aux élèves concernés en main propre qui peuvent à cette occasion présenter leurs observations.

Ces mesures, qui ne doivent pas faire obstacle à la continuité pédagogique des élèves concernés, peuvent être :

- l'aménagement de l'emploi du temps de la personne mise en cause, du témoin et/ou de la personne présumée victime,
- la restriction ou l'interdiction d'accès à l'établissement et/ou à certains lieux relatifs aux activités organisées par l'École, y compris les établissements partenaires en France et à l'international,
- l'interdiction de participation à certains événements ou activités de la vie associative de l'École, qu'ils soient organisés sur le site ou hors des enceintes de l'établissement,
- l'interruption ou le report d'un stage,
- l'interdiction de prise de contact avec une ou plusieurs personne(s), y compris par tout moyen de communication existant.

Elles sont prises pour un temps limité qui ne peut excéder un mois, sauf si une procédure disciplinaire est engagée, auquel cas elles peuvent être prolongées jusqu'à l'aboutissement de la procédure disciplinaire.

Dans le cas où un terme est mis à la procédure disciplinaire, les mesures conservatoires sont interrompues et les élèves concernés en sont informés par courrier du directeur de l'École.

Les mesures conservatoires font l'objet d'un suivi par la direction de l'enseignement.

La décision portant mesures conservatoires peut fixer des modalités particulières d'accès aux services médicaux et psychologiques de soutien aux élèves.

---

# ANNEXE 2

## CHARTRE DU RESPECT D'AUTRUI

---

Comme toute institution du service public, le Ministère de la Transition Écologique recommande aux organismes sous sa tutelle une gouvernance fondée sur le respect de la citoyenneté, la solidarité, l'exemplarité, la responsabilité, la coopération et l'efficacité, considérées comme des valeurs de référence.

L'École des Ponts Paris Tech porte ces valeurs qui entrent dans les principes de la responsabilité sociétale des organisations publiques.

La présente charte érige les principes et comportements attendus à l'École des Ponts Paris Tech et requiert leur respect en toutes occasions, sur le site de l'École, ainsi qu'en dehors du cadre académique. Elle affirme son attachement au respect de la diversité et à la lutte contre toute forme de discrimination et de violence. La charte promet l'égalité entre les personnes, le respect des idées de chacun, de ses propos, de son intégrité mentale et physique.

L'ensemble de la communauté de l'École, qui comprend le personnel et les élèves, est concernée par ces principes et s'engage, en signant cette charte, à adopter une conduite exemplaire et à observer les comportements suivants :

- Ne pas harceler moralement ou sexuellement
- Adopter une attitude bienveillante envers autrui, quel que soit le cadre des activités : académiques, professionnelles, festives, événementielles et sur les réseaux sociaux
- Ne pas tenir de propos grossiers, insultants, déplacés, injurieux et tout particulièrement les propos sexistes
- Éviter tout propos intolérant ou méprisant, respecter les opinions, les valeurs et l'identité d'autrui dans ses différences (sexe, orientation sexuelle, âge, origine, religion, etc...)
- Respecter la prise de parole de chacun lors de travaux de groupe et de réunions d'équipe, veiller à ce que chacun puisse s'exprimer

Une déclinaison spécifique destinée aux élèves de l'École est prévue en seconde partie.

Les élèves sont appelés à respecter les engagements figurant dans ce document sur lequel l'École des Ponts s'appuiera lorsqu'une sanction devra être prononcée.

## PREMIÈRE PARTIE - CADRE JURIDIQUE ET DEFINITIONS

La notion de consentement est au cœur de toute activité partagée. Le consentement désigne l'accord que les personnes concernées se donnent mutuellement, de manière libre et éclairée, afin qu'ait lieu entre elles une activité de quelque nature que ce soit (festive, sexuelle, associative, professionnelle, ...).

Tous les actes décrits ci-dessous sont des actes considérés comme discriminatoires, sexistes ou violents. Ils sont prohibés par la loi et sont passibles d'une sanction pour toute personne les commettant.

### ATTEINTE À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION :

Fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1/ En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2/ En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ;

3/ En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci.  
(Article 226-1 du Code pénal).

Photographier ou filmer une personne ou transmettre son image sans son accord, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

La publication d'une photo ou d'une vidéo sans l'accord de la personne est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

### BIZUTAGE :

Le bizutage est « le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif. »

(Article 225-16-1 du Code pénal).

Le bizutage est sanctionné d'une peine de 6 mois de prison et de 7 500 € d'amende.

### DISCRIMINATION :

La discrimination désigne « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

(Article 225-1 du Code pénal).

La discrimination est sanctionnée de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

### OUTRAGE SEXISTE :

L'outrage sexiste « consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui lui porte préjudice. L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante hostile ou offensante. Par exemple, faire des commentaires à connotation sexuelle sur une femme qui passe dans la rue, la poursuivre, ou lui faire des propositions sexuelles. »

(Article 621-1 du Code pénal).

Ces comportements n'ont pas besoin d'être répétés pour que l'infraction soit caractérisée.

Ces actes et ces attitudes sont interdits et punis par la loi telle que le prévoit l'article 621-1 du Code pénal : la peine encourue est une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (90€ en cas de paiement immédiat et jusqu'à 750 €) ou de 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) en cas de circonstances aggravantes ou de récidive.

### VIOLATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération.

(Article 226-4-1 du Code pénal).

La violation des données à caractère personnel est sanctionnée de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

### VIOLENCE SEXUELLE :

Une violence sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Cela recouvre les actes allant du harcèlement verbal à la pénétration forcée, ainsi que des formes de contrainte très variées allant de la pression et de l'intimidation sociale jusqu'à la force physique.

La violence sexuelle comprend notamment :

1/ le harcèlement sexuel

« Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.»  
(Article 222-33 du Code pénal).

« L'infraction est également constituée :

- lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition. »

(Articles 222-33-3 à 222-33-2-2).

Le harcèlement sexuel est un délit, puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 30 000 € et par 2 ans de prison.

#### 2/ L'agression sexuelle

L'agression sexuelle se caractérise comme « toute atteinte sexuelle commise sur une victime avec violence, contrainte, menace ou surprise. Par exemple, des attouchements. »

(Articles 222-22 à 222-22-2 du Code pénal).

Une agression sexuelle est punie par 5 à 7 ans de prison.

#### 3/ Le viol

Le viol est un « Acte de pénétration sexuelle commis sur une victime avec violence, contrainte, menace ou surprise (dans ce dernier cas, la victime est trompée par la ruse de l'agresseur). Tout acte de pénétration sexuelle est visé : vaginale, anale ou buccale. » Tout moyen de pénétration est visé : sexe de l'agresseur, doigt(s) de l'agresseur ou au moyen d'un objet. « Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques pour qualifier un acte de viol. » La tentative de viol est punie des mêmes peines que le viol. Il y a tentative de viol si l'auteur a essayé de violer sa victime, mais n'y est pas parvenu à cause d'un élément indépendant de sa volonté (exemple : la victime s'est défendue ou des tiers sont intervenus). »

(Articles 222-22 à 222-22-2 du Code pénal).

Le viol est un crime, même s'il est commis par l'époux de la victime, par son concubin ou son partenaire de Pacs, et est puni par des peines de prison de 15 à 20 ans.

## DEUXIÈME PARTIE - ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

Afin de sensibiliser les élèves et de les accompagner dans leurs pratiques, l'École s'est engagée dans une démarche qui vise à informer, prévenir, et former tous les élèves. Un programme de séances de prévention, de formation et d'échanges jalonne la première année de la formation d'ingénieur sur les thématiques suivantes :

- Le harcèlement
- Les addictions et leurs conséquences
- Les risques psycho-sociaux

De plus, les élèves en charge de l'organisation des festivités bénéficient de séances dédiées aux responsabilités juridiques encourues dans le cadre de leur exercice et sont formés au secourisme.

L'École s'engage dans la prévention et l'accompagnement des élèves, d'une part en les formant sur les situations à risques, d'autre part en proposant un accompagnement dans le respect de la confidentialité.

Le dispositif d'accompagnement prend plusieurs formes :

- un contact direct avec des personnels médicaux et para-médicaux internes
- un contact avec la référente Égalité et diversité, la personne ressource au sein de la direction de l'enseignement,
- l'accès à la cellule de prévention vie étudiante,
- l'accès à une plate-forme de soutien psychologique disponible 24 heures/24.

### ARTICLE PREMIER – ENGAGEMENT GÉNÉRAL : RESPECTER, SE FORMER, PREVENIR, INFORMER, AGIR

#### 1.1 Respecter

L'élève signataire s'engage à se conduire de manière exemplaire en respectant les principes énoncés dans la charte.

#### 1.2 Se former et appliquer

L'élève signataire s'engage à assister au(x) ateliers de formation, et aux journée(s) de sensibilisation et de prévention mises en place par l'École. Il veillera ensuite à appliquer et diffuser les conseils donnés lors de ces formations.

#### 1.3 Prévenir

Si un élève constate un manquement dans le respect de la charte, il s'engage à dialoguer avec la personne fautive en l'invitant à cesser ses agissements, même s'il fait partie de son association ou de ses proches et/ou à signaler, à la référente Égalité et diversité, la répétition d'un comportement répréhensible à l'issue d'un échange infructueux. La bienveillance énoncée dans cette charte s'illustrera également par le signalement de personnes se trouvant en grande détresse psychologique, qui se mettent en danger ou mettent en danger autrui en adoptant des comportements addictifs.

#### 1.4 Informer

Il s'engage à encourager les victimes de violences, discriminations ou bizutage à se tourner vers les personnes et structures ressources proposées par l'École, et notamment :

- La conseillère de prévention
- Le médecin
- L'infirmière
- La cellule de prévention vie étudiante
- La référente diversité et égalité
- La plateforme d'écoute et de soutien psychologique.

Ainsi que vers toute aide extérieure, y compris les responsables d'associations de l'École.

La cellule de prévention vie étudiante est composée de la conseillère de prévention, du responsable du bureau vie étudiante, de la référente diversité et égalité et de la directrice de l'enseignement ou son représentant.

#### 1.5 Agir

L'élève s'engage également à soutenir et défendre les victimes en cas d'incident porté à sa connaissance ou dont il serait témoin, afin de briser le silence. Dans le cadre de la vie étudiante, chaque élève est libre de refuser une action pour quelque raison que ce soit. Le droit de refus ne doit pas entraîner de conséquences pour l'élève qui a refusé, comme par exemple la mise à l'écart d'un groupe, d'une association, d'un événement, mais aussi toute conséquence physique ou morale.

## ARTICLE 2 – FESTIVITES ET PERIODES D'INTEGRATION

### 2.1 Organisation

#### 2.1.1 Intégration des participants

Tout responsable de l'association organisatrice d'une activité festive s'engage à favoriser la bonne intégration de tous les élèves dans le respect des valeurs citées dans cette charte dès le début de chaque année, et s'engagent à lutter contre les comportements discriminatoires, sexistes, homophobes ou violents, qui peuvent avoir lieu, notamment lors du week-end d'intégration (WEI), des semaines d'accueil de la nouvelle promotion, lors des soirées et des voyages organisés par les associations de l'École.

#### 2.1.2 Proposition et auto-évaluation de l'activité

Toute manifestation ou activité festive organisée au sein de l'École ou dans le cadre de l'emploi du temps des étudiants fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'administration de l'École, explicitant les modalités de son déroulement.

Tout responsable d'association organisatrice d'une activité festive s'engage à évaluer l'événement organisé en utilisant les outils d'enquête, à en faire une restitution à la direction de l'École, afin de définir de possibles pistes d'amélioration en concertation avec la direction de l'École.

### 2.2 Participation

En participant aux diverses soirées et festivités, l'élève signataire s'engage à adopter un comportement qui respecte l'intégrité et la dignité de tous les élèves. Il s'engage à respecter les consignes indiquées par les responsables associatifs organisateurs des festivités.

## ARTICLE 3 – CALENDRIER ASSOCIATIF

### 31 Les passations associatives

#### 3.1.1 Recrutements au sein d'associations

L'élève signataire s'engage à ne pas fonder les recrutements associatifs au sein d'une association ou d'un club sur des critères physiques, de genre, religieux, raciaux, d'orientations sexuelles. L'élève s'engage à ce que les premiers critères de recrutement associatif soient les compétences, l'engagement et la personnalité du ou de la candidat(e).

#### 3.1.2 Constitution de listes

L'élève signataire qui souhaiterait constituer un groupe candidat à la prise de responsabilité d'un club ou d'une association, s'engage à ne pas fonder les recrutements sur des critères physiques, de genre, religieux, raciaux, d'orientations sexuelles. L'élève s'engage à ce que les premiers critères de constitution d'une liste soient les compétences, l'engagement et la personnalité du ou de la candidat(e).

### 3.2 Les élections

L'élève signataire s'engage à prohiber toutes discriminations lors des élections aux postes à responsabilités. Le but des élections doit être au contraire de valoriser les compétences et qualités de chacun.

### 3.3 Les campagnes associatives

L'élève signataire s'engage à assurer une visibilité égale à tout élève sans discrimination, lors des campagnes de renouvellement des associations, que ce soit lors des événements ou dans la communication.

L'élève signataire s'engage à créer des groupes de travail mixtes.

#### ARTICLE 4 – LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES

##### 41 La communication

L'élève signataire s'engage à assurer une communication qui ne présentera aucun caractère sexiste, raciste, homophobe ou discriminatoire, que ce soit sur les réseaux sociaux, dans le journal de l'École ou lors des événements de la vie associative.

##### 42 Amélioration et pérennisation

L'élève signataire s'engage à entrer dans une dynamique d'amélioration continue, il veillera à la bonne pratique et diffusion des conseils donnés lors des formations et journée(s) de sensibilisation et pourra émettre des propositions dans l'objectif d'enrichissement des dispositions de la présente charte.

Nom

Prénom

Département

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

#### Sources juridiques

Articles 222-2 à 222-33-1 du Code pénal.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000022469961/2010-07-11/>

Articles 222-33-2 à 222-33-2-2 du Code pénal.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000029336939/2014-08-06/>

Article 225-1 du Code pénal.

<https://www.senat.fr/rap/l04-065/l04-0653.html#:~:text=Aux%20termes%20de%20l'article,leur%20handicap%2C%20de%20leurs%20caract%C3%A9ristiques>

Article 225-16-1 du Code pénal

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006417902/1999-03-20](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417902/1999-03-20)

Article 621-1 du Code pénal.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038313053/2020-03-24](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038313053/2020-03-24)

---

# ANNEXE 3

## PORTER RÉCLAMATION

---

Si vous avez des réclamations de tout ordre (pédagogique, locaux ...), suggestions ou informations à formuler, merci de nous les communiquer via le mail [missionscolarité@enpc.fr](mailto:missionscolarité@enpc.fr) en indiquant en objet "Réclamation".



## ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

6 et 8, avenue Blaise-Pascal - Cité Descartes  
Champs-sur-Marne  
77455 Marne-la-Vallée cedex 2  
01 64 15 30 00

[www.ecoledesponts.fr](http://www.ecoledesponts.fr)

